N° 97. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — ÉDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Mardi 8 Avril 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an
Ville de Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Départem. limithroph.	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Georg, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS IMPORTANT

L'accroissement continu des dépenses que nous faisons pour l'amélioration du JOURNAL DE LYON, *ainsi que les charges fiscales qui pèsent sur la presse, ne nous permettent pas, à notre grand regret, de maintenir plus longtemps les prix exceptionnellement bas que nous avions pu offrir jusqu'à ce jour à nos abonnés.*

Le tarif rectifié ci-après relève à peine ces prix au niveau de ceux des grands journaux de Lyon.

Il sera appliqué pour tout renouvellement ou abonnement nouveau à partir du **15 avril** *courant.*

	Trois mois.	Six mois.	Un an
Ville de Lyon	10	20	40
Département du Rhône	11	22	44
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES :			
Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire	12	23	46
Autres départements	13	25	48
ÉTRANGER :			
Allemagne	19	38	76
Angleterre	17	34	68
Italie	16	31	62
Suisse	15	29	58

NOUVELLES DU JOUR

7 avril.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'Assemblée, retardant l'ouverture des vacances jusqu'à l'achèvement de la discussion du projet de loi relatif aux indemnités à allouer à la ville de Paris, consacrera encore aujourd'hui deux séances à ce débat d'un intérêt considérable. On sait qu'un très-grand nombre d'amendements au projet de la commission ont été déposés et peut-être la prorogation n'aura-t-elle lieu effectivement qu'à dater d'après-demain mercredi.

Nous avons déjà parlé, dans notre dernier bulletin, de diverses propositions qui viennent d'être déposées sur le bureau de la Chambre, et au nombre desquelles nous avons dû signaler plus particulièrement les projets de MM. Bérenger et Marcel Barthe. La plupart des journaux de Paris s'occupent des questions que soulèvent ces deux propositions, et leurs appréciations témoignent des sentiments fort divers qu'ont fait naître, dans les rangs de la représentation nationale, les incidents qui ont marqué les dernières séances de l'Assemblée. Par le renversement de M. Grévy et l'élection de M. Buffet, les groupes de droite ont remporté un double avantage, dont ils espèrent bien tirer parti dans un avenir peu éloigné, mais qu'ils ont tout intérêt, pour le moment, à réduire à des proportions modestes. Ce sont surtout les organes du centre droit qui s'efforcent de démontrer que la candidature de M. Buffet n'avait aucun caractère d'hostilité contre le gouvernement, et qu'on impute à tort au nouveau président des intentions qui n'ont jamais été les siennes.

En se déclarant absolument dévoué aux droits de l'Assemblée, M. Buffet aurait fait entendre une menace, dit l'un d'eux? Soit, mais « une menace pour qui? Pour ceux-là seulement qui voudraient attenter aux droits de l'Assemblée nationale. D'où vient donc qu'on s'en émeut dans l'entourage du président de la République? Ni M. Thiers ni ses amis ne songent évidemment à rien entreprendre contre les représentants du pays. Ni M. Thiers ni ses amis ne méditent une seconde édition du 2 décembre ou du 18 brumaire. Pourquoi donc se montrent-ils si inquiets d'une menace, — si menace il y a — qui ne doit pas s'adresser à eux, mais seulement à ces insulteurs de la Chambre qui, à force de la calomnier et d'exciter contre elle l'opinion qu'ils égarent, espèrent l'obliger à se retirer avant qu'elle ait fini sa tâche? »

La réponse à la question posée par notre confrère est facile. Si le parti républicain, qui est un peu celui des « amis de M. Thiers, » s'inquiète des récentes démonstrations de la droite, c'est que ces démonstrations n'ont fait qu'accentuer, de la façon la plus inopportune, la résistance de la majorité monarchiste aux vœux de l'opinion et à la force des événements. Des élections municipales viennent d'avoir lieu à Paris, à Marseille, à Nantes. Partout les candidats républicains l'ont emporté sur leurs concurrents. Dans cette dernière ville, M. Leloup, le maire révoqué à la suite du regrettable tumulte qui s'était produit lors du retour des pèlerins de Lourdes, a été réélu par 10,000 suffrages. Dans le canton de Limoaest, qui nommait hier son représentant au conseil général du Rhône, c'est le candidat radical, M. Terver, qui a passé. Quel compte a tenu, jusqu'à présent, l'Assemblée nationale de ces manifestations réitérées du sentiment public? Aucun. Loin de désarmer, la coalition des groupes de droite s'enhardit de jour en jour, et lorsque le président de son choix annonce que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir donné au pays des garanties de sécurité et d'avenir, est-il possible de voir, derrière ces grands mots, autre chose que le désir mal contenu d'empêcher la république de s'asseoir et de se consolider. Hors de la monarchie, pas de salut! Voilà ce que répète à satiété la phalange bigarrée des monarchistes de la Chambre. Et quand ils nous parlent de « sécurité et d'avenir, » comment peuvent-ils espérer de donner le change aux populations?

Il est puéril de contester aujourd'hui que la dissolution de l'Assemblée ne soit, au sentiment du plus grand nombre, la conséquence nécessaire de la libération du territoire. Cependant M. Buffet et ses amis persistent à ne point vouloir quitter la place avant d'avoir assuré l'avenir. Si ce n'est pas là une résistance à l'opinion publique, une menace contre les institutions républicaines, que ne le disent-ils! Que n'acceptent-ils franchement la forme actuelle de gouvernement! C'est à ce point de vue que nous signalions hier, comme s'inspirant très-heureusement de la situation présente, la proposition de M. Bérenger, proposition qui a été, paraît-il, retirée par son auteur, mais qui ne peut manquer d'être reprise à la rentrée des vacances.

Dans une discussion célèbre, on reprochait, il y a quelque temps, au gouvernement de ne point dire où il va, d'où il vient, ce qu'il veut. Ce que veut la droite, d'où elle vient, où elle va, on ne le sait que trop. Aussi la proposition de M. Marcel Barthe a-t-elle porté au comble l'irritation des journaux dont nous parlions tout à l'heure. Le mauvais accueil qui lui est fait par nos adversaires est une des raisons pour lesquelles nous avons cru devoir y revenir, en insistant sur les considérations fort sages, à notre humble avis, que nous relevons dans l'exposé des motifs.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont déterminé la conclusion du pacte de Bordeaux et celles qui viennent d'en hâter la rupture, M. Barthe établit que tout espoir d'apaisement et de conciliation entre les diverses fractions de la Chambre est à jamais évanoui.

« Nous sommes aujourd'hui, dit-il, au point de vue de nos opinions respectives, absolument ce que nous étions au 12 février 1871, et ce que nous continuerons à être, quelle que fût la durée de notre législature.

« Cependant cet état de luttes incessantes entre des partis qui s'équilibrent et qui se rendent réciproquement impuissants ne peut pas se prolonger indéfiniment.

« Le pays a assisté aux divisions de l'Assemblée avec chagrin, mais il n'a pas jusqu'ici manifesté d'irritation, parce qu'il a toujours pensé que cette situation si anormale aurait pour terme l'évacuation du territoire. Qui ne comprend les dangers que nous ferions naître si nous lui disions : Cette délivrance, si ardemment désirée, ne sera que la continuation d'un état provisoire énervant?... »

L'honorable membre de la gauche trace ensuite le tableau des redoutables conséquences que pourrait avoir, pour la tranquillité publique, la prolongation arbitraire du mandat de l'Assemblée.

« Je fais appel, dit en terminant M. Marcel Barthe, à la raison et à la sagesse de tous mes collègues, et je leur demande si l'intérêt de notre patrie ne nous commande point de prévenir de semblables éventualités.

« D'ailleurs, mandataires du pays, si nous voulons nous conformer à ses vœux, nous devons lui faire savoir que, bien loin de songer à nous arroger un mandat sans limites, nous déposerons prochainement dans ses mains les pouvoirs qu'il nous a confiés. »

Libre à ceux qui n'ont point cessé de caresser le rêve d'une restauration monarchique de trouver à ce projet une « tendance à devenir malfaisante. » Nous estimons, quant à nous, qu'il est tout à fait sage et des plus opportuns. L'avenir, — un avenir prochain, se chargera de le démontrer.

Ajoutons qu'un amendement à la proposition de M. Barthe a déjà été déposé par M. Henri de Lacretelle. Il demande que la dissolution de l'Assemblée soit décidée *dans les quinze jours* qui suivront l'évacuation du territoire.

Les conseillers municipaux de Lyon donnent coup sur coup leur démission. Avant la séance de demain, mardi, le conseil n'existera plus.

On voudra bien se rappeler que nous faisions prévoir cette nouvelle difficulté, alors que l'on parla pour la première fois de la suppression de la mairie centrale. La préfecture se flattait de pouvoir administrer avec un conseil élu et de ne pas se voir acculée à une commission. Nous fîmes observer alors que c'était là une illusion, que la suppression de la mairie centrale entraînerait la démission du conseil, et, par suite, la nécessité d'élections nouvelles, lesquelles seraient plus radicales encore que les dernières et amèneraient tôt ou tard une rupture, c'est-à-dire une commission municipale. On nous répliqua qu'on ne voulait en aucune façon conduire la ville au régime d'une commission; nous répondîmes encore que nous admettions très volontiers cette intention excellente, mais qu'en politique les intentions ne suffisaient pas, et que, telle mesure étant prise, ses résultats étaient inévitables.

Dans ces derniers jours encore, pendant et après la discussion, les journaux partisans de la suppression de la mairie de Lyon déclaraient que le conseil ne songerait pas à donner sa démission et que le régime de Paris serait appliqué à Lyon avec la plus grande facilité.

C'est en vain que nous leur fîmes remarquer qu'ils étaient dans l'erreur, qu'ils ne se rendaient pas compte de la situation, que certainement le conseil donnerait sa démission et qu'alors la préfecture serait acculée soit immédiatement à une commission municipale, soit à des élections qui lui donneraient un conseil ultra-radical, avec lequel elle ne pourrait vivre et dont elle demanderait tôt ou tard la suppression.

Aujourd'hui, l'on doit commencer à voir combien nous avions raison de prémunir la préfecture et ses amis contre les entraînements d'une politique téméraire.

Lyon, en effet, n'a plus de conseil municipal. Que va faire M. le préfet? Il ne peut pas administrer tout seul. Nommera-t-il une commission? Où sont les personnes qui voudront en faire partie! Procédera-t-il à des élections? Hélas! le résultat n'en serait pas douteux et l'on peut être sûr que l'élément le plus excessif dans le radicalisme l'emporterait sur tous les autres. Et après?

Or voilà pourtant l'alternative dans laquelle Lyon se trouve placé par la suppression de la mairie centrale et par la démission du conseil municipal.

Si nous rappelons que nous avions prédit ce qui arrive, ce n'est pas pour la triste satisfaction de nous poser dans un rôle de Cassandre; c'est pour montrer combien nos appréhensions s'inspiraient des intérêts d'ordre et de conservation bien entendus. Si l'on n'avait pas supprimé la mairie centrale, on nous aurait épargné les embarras dans lesquels nous entrons et où nous nous trouvons engagés, dès aujourd'hui, deux jours seulement après le vote, et alors que la loi n'est même pas encore promulguée!

Un compte-rendu sommaire des délibérations quotidiennes du gouvernement de la défense nationale vient d'être publié par les soins de la commission d'enquête. C'est un résumé consciencieux de notes prises au jour le jour pendant les séances de ce gouvernement, par M. Dréo, un de ses secrétaires. Le document est très-intéressant à lire. Il a été assez peu remarqué, parce qu'il ne vise pas au scandale, parce qu'il ne contient pas de déclamations outrageantes, parce qu'il se contente de relater des faits et d'être exact, et aussi sans doute parce que l'attention publique était ailleurs au moment de son apparition. Sans doute, il laisse dans l'ombre bien des détails, mais l'impression d'ensemble qui s'en dégage est très-suffisante, et en tous cas la lecture en est indispensable pour quiconque veut porter un jugement de quelque autorité sur les hommes du 4 septembre.

Nous y voyons les membres de la défense, depuis la chute de l'empire jusqu'au dernier jour du siége, aux prises avec les difficultés de leur tâche; nous assistons à leurs efforts de chaque jour, à leurs illusions, à leurs déceptions, à leurs hésitations, et, hâtons-nous de le dire, ils gagnent presque tous à être vus ainsi à l'œuvre et à la peine. L'honnêteté de leur conduite, l'élévation de leurs sentiments, leur patriotisme ne doivent, ne peuvent plus être mis en doute. Ils ont assurément commis des fautes d'administration et des fautes militaires, aucun d'eux n'a été d'une manière absolue à la hauteur des circonstances effroyables auxquelles ils ont eu affaire; seulement, leur caractère reste intact, et chacun d'eux a rendu au pays, sinon dans la mesure de son génie, du moins dans celle de son tempérament, des services incontestables qu'il y aurait ingratitude à méconnaître. A l'impossible, au surhumain, nul n'est tenu.

Avant la publication de cette histoire intime du gouvernement de la défense, le rôle de M. Jules Favre était mal connu et plus mal apprécié encore. Il en était de même de M. Ernest Picard. L'un et l'autre ont été beaucoup décriés, beaucoup calomniés, et le temps est encore loin où justice leur sera rendue. Une certaine noblesse d'âme chez le premier et le bon sens imperturbable du second ne se sont jamais démentis. On a essayé de les présenter tous deux comme affamés de pouvoir et de dictature; la vérité est qu'ils n'ont pas recueilli sans hésitation la succession de l'empire et que leur premier souci, dès le 8 septembre, a été de consulter le pays, de convoquer à bref délai une assemblée constituante. Ils en ont fait et soutenu la proposition qui fut repoussée par MM. Gambetta, Jules Simon, Rochefort, Glais-Bizoin, Arago et Crémieux. La question est plus d'une fois revenue en délibération et toujours ils ont témoigné à la nation souveraine le même respect et prouvé qu'ils portaient en eux le sentiment de leur responsabilité.

M. Picard, à défaut d'une assemblée nationale, cherchait un moyen terme et proposait la formation d'une sorte de conseil consultatif composé de 90 députés environ de l'ancien corps législatif qui avaient été élus en dehors de la candidature officielle, ou encore la convocation des conseils généraux.

Pendant tout le temps que la lutte a duré, le devoir du gouvernement était d'entretenir la confiance de la population dans le succès final de nos armes. Malheureusement la déception publique n'en a été que plus violente au jour de la capitulation. Paris était encore plein d'espoir alors que tout était déjà perdu. L'opinion se retourna, par une réaction aveugle mais naturelle, contre ceux qui lui avaient prodigué les encouragements et qui eussent été coupables de ne pas le faire. Là est le secret de l'impopularité qui a atteint plusieurs membres de la défense nationale. On reviendra à leur égard à des sentiments plus justes.

L'éventualité de la paix et des conditions auxquelles on pourrait traiter avec la Prusse a été plus d'une fois discutée, mais un détail curieux, c'est que Rochefort est le premier qui en parla, et cela dès le lendemain de la révolution, dans la séance même du 5 septembre. Sa proposition fut rejetée. Il voulait qu'on rédigeât une déclaration pour apprendre au pays la vérité sur la situation militaire et pour le préparer à traiter de la paix, sur la base, il est vrai, de l'intégrité du territoire.

Du reste, Rochefort était alors, osons-nous le dire? de bon sens et presque de bon conseil. C'est ainsi que le général Trochu ayant dit que les Prussiens comptaient sur une crise politique dans Paris, il se rangea de cet avis et : « Je crains bien, ajouta-t-il, qu'ils n'aient raison; » c'est ainsi encore qu'il se prononça pour le maintien des décorations militaires dont la suppression avait été proposée. Seulement cet équilibre intellectuel ne fut pas de longue durée et la fièvre démagogique ne tarda pas à saisir de nouveau sa facile proie. A dater du 2 novembre il n'est d'ailleurs plus question de Rochefort dans aucune séance.

Un passage du procès-verbal de M. Dréo est reproduit textuellement. Certaines assertions assez graves y sont confirmées. Il est désormais hors de doute que les conditions de paix abordées incidemment par M. de Bismarck dans ses conversations avec M. Thiers étaient les suivantes : dans les premiers jours du mois de novembre, la cession de l'Alsace avec trois milliards d'indemnité; après la prise de Paris, la cession de l'Alsace et de la Lorraine avec cinq milliards d'indemnité.

Au surplus, ces révélations ne sont pas de nature à rien faire regretter. La continuation de la résistance était un devoir inévitable; aucun gouvernement n'aurait pu s'y soustraire. La vieille devise française : Fais ce que dois, advienne que pourra, est trop profondément gravée au cœur de la nation. Le présent trahit parfois les peuples enclins à exagérer les sacrifices exigés par l'honneur, mais l'avenir leur reste et les dédommage au centuple.

Dès le 6 septembre, un désaccord sérieux s'élève dans le conseil. Il s'agit des maires de Paris. Ces maires avaient été nommés en dehors du gouvernement et à son insu. Qui avait osé prendre cette initiative? La commission dans son résumé a oublié de nous le dire. Plusieurs journaux ont prononcé, à ce sujet, le nom de Gambetta. Nous ne savons s'ils sont bien informés.

Le *Fara da se* dictatorial de M. Gambetta, la confiance illimitée du jeune avocat en ses propres lumières, tout cela est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler bien longuement. Nous passerons donc sous silence la lutte sourde de son influence envahissante contre l'autorité légitime de tout le conseil, les causes de son départ pour Tours, et enfin les velléités de révolte ouverte contre le gouvernement de la défense qui ont marqué si malheureusement les derniers jours de la délégation de Bordeaux.

Un simple coup d'œil jeté sur la situation faite au gouvernement du 4 septembre à son origine suffit à donner une idée des difficultés inouies qu'il avait à vaincre. Obligé de se constituer pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi, il avait à poursuivre une guerre désastreuse, et pour toute armée il ne possédait qu'une population enfiévrée par les événements, incapable de discipline.

On a dit qu'il s'est montré faible à l'égard de l'esprit de désordre, et qu'il a eu le tort de faire à cet esprit des concessions incompatibles avec les devoirs d'une bonne défense militaire. Mais, en adoptant à l'intérieur une politique plus énergique, est-on bien sûr qu'il eût obtenu de meilleurs résultats, et le siége de Paris aurait-il eu une issue plus favorable?

En résumé, la commission d'enquête a rendu un véritable service aux hommes du 4 septembre en publiant une relation de leurs actes. Elle a ainsi mis l'opinion à même de les juger avec connaissance de cause.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

6 avril 1873.

La question Buffet entre dans une période d'apaisement : au fond elle n'avait pas une grande importance en soi; tout le monde sait que la droite et le centre droit sont les maîtres du vote quand ils peuvent s'entendre, et quand le gouvernement n'a pas brûlé ses vaisseaux.

La nomination de M. Grévy était à Bordeaux l'un des témoignages les moins périlleux de la trêve provisoire des partis; la nomination de M. Buffet ne fait qu'affirmer officiellement la rupture, déjà ancienne et notoire, de cette trêve; c'est là d'ailleurs un acte intérieur de l'Assemblée qui peut avoir une influence sur les travaux et les délibérations de cette Assemblée, mais qui ne compromet pas plus la République qu'il ne justifie les partis monarchiques.

La conséquence la plus grave se manifesterait dans le cas où l'on constituerait une vice-présidence de la République et où l'on attribuerait cette vice-présidence au président de l'Assemblée; heureusement que la droite ne veut rien ajouter à l'établissement actuel dans l'ordre exécutif, de peur de consolider ainsi la forme du gouvernement même.

C'est là une garantie sérieuse, et puis, M. Buffet n'est pas nommé à vie, il est même à croire qu'il succombera dans un mois, si toutefois la vertu de la situation acquise et la possession de fait ne fait pas lâcher pied à quelques partisans de M. Martel.

Il faut d'ailleurs réduire les choses à leur plus simple expression : l'Assemblée est-elle en ce moment, sera-t-elle jamais en mesure de remplacer le gouvernement de M. Thiers? — Il est évident que si elle l'eût pu, elle l'eût fait : les occasions ne lui ont pas manqué. Elle se borne à jaser sur les ministres, à les faire *chanter*, comme on dit, pour en obtenir des concessions. Le plus qu'elle puisse faire, c'est de mettre des hommes comme M. de Goulard dans tous les ministères, et, ne pouvant mettre la main sur le gouvernement, d'envahir peu à peu l'administration. Aura-t-elle le temps de peupler les préfectures, en admettant que M. Thiers s'y prête? Les préfets nés de la droite auront-ils le temps de restaurer dans leurs départements les soi-disant principes conservateurs? — Je doute que la droite y compte beaucoup, à moins d'un coup d'Etat suivi de la proscription et de la terreur : on ne change pas du jour au lendemain les dispositions d'un pays.

Cependant le rapport de M. Batbie, le discours de M. Buffet et les articles des journaux de droite témoignent de fortes illusions : évidemment la majorité espère tirer de son ordre du jour, que les projets de lois constitutionnelles vont grossir démesurément, les motifs les plus spécieux de prolonger ses délibérations bien au de là du départ des Prussiens. C'est alors que l'initiative du gouvernement pourra être décisive : M. Thiers, qui a pu utiliser jusqu'ici les divisions mêmes de l'Assemblée, comprend qu'il n'a désormais à sa disposition qu'une majorité juste suffisante, et encore dans les questions de vie ou de mort.

Quelles que soient donc ses défiances à l'endroit de la future Assemblée, les élections générales lui paraissent nécessaires, du jour où la libération du territoire les rendra possibles.

On doit donc supposer que le président de la République est déjà préparé à cette éventualité, et c'est ce qui rendrait vraisemblable le bruit qui court déjà dans l'entourage de M. Thiers : je veux dire le retrait par le gouvernement du projet de loi sur la seconde Chambre. Il est vrai que la Chambre a chargé le gouvernement d'élaborer ce projet; mais rien n'empêche M. Thiers de présenter d'abord la loi électorale et la loi sur le pouvoir exécutif, qui permettront de procéder en toute sécurité au renouvellement de l'Assemblée.

Toutefois, je dois faire observer que M. Thiers ne renonce pas aussi aisément à ses idées sur le gouvernement : la seconde Chambre lui tient au cœur comme les cinq ans de services et l'impôt des matières premières. Il aura le pouvoir pour le pouvoir, heureusement pour la France et pour la république; mais il aime aussi ce pouvoir comme moyen d'appliquer les conceptions qu'il a toujours soutenues et qu'il a fini par s'incarner. D'ailleurs, outre l'affection théorique de M. Thiers pour la seconde Chambre, il y a le point d'appui que cette institution offrira au chef de l'Etat vis-à-vis d'une Assemblée nouvelle, impatiente, irréfléchie, sortie toute armée du cerveau du suffrage universel, et qui réclamera, par exemple, le service effectivement obligatoire ou l'impôt sur le revenu.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* — Du 8 Avril 1873 — 16

LES DEUX FRÈRES

PAR

ERCKMANN-CHATRIAN

Moi, dans mon coin, derrière le pupitre, j'admirais le courage de M. Jacques, qui faisait face à tous ces êtres furieux, disant :

« Mais nous voulons donc rester des sauvages? Quand tous les départements voisins se civilisent, nous voulons donc toujours vivre comme des loups, dans nos bois!... »

Et la fureur redoublait.

« Nous ne sommes pas plus des loups que les autres, criaient les plus indignés; nous voulons conserver notre bien, nous ne voulons pas être volés! »

Ce jour-là M. Jacques ne put rien obtenir, pas même d'être entendu. A cinq heures du soir, l'affaire n'était pas plus avancée qu'à deux heures.

M. Jean en apprenant cela fut content.

« A la bonne heure, dit-il, je vois que le bon sens n'est pas encore tout à fait perdu dans ce pays. C'est très-bien! Ce qu'il nous faut, c'est de la religion; l'argent, nous en avons bien assez; déjà trop de gueux vendent leur conscience pour des bureaux de tabac, des places, des croix et des pensions. Ce chemin vicinal serait la ruine des honnêtes gens et la gloire des écornifleurs! »

Il riait, en voyant M. Jacques qui passait devant ses fenêtres et rentrait chez lui tout pensif.

Mais notre maire n'était pas un homme à se décourager quand il avait entrepris quelque chose; et l'idée seule de battre son frère, de l'humilier devant toute la commune, aurait suffi pour l'empêcher de reculer.

Il se rendit le lendemain à la sous-préfecture et puis au chef-lieu du département.

Quatre ou cinq jours après, M. Jacques revint de Nancy, et le dimanche suivant il réunit de nouveau le conseil, vers une heure. Pas un membre ne manqua la séance, craignant de voir les prestations et les corvées votées en son absence. Bornic, le marchand de bois, disait en entrant que M. Claudel voulait un chemin pour avoir ses marchandises à meilleur compte; Claudel lui répondait que s'il les obtenait à meilleur compte, il les vendrait aussi moins cher, et que toute la commune en profiterait; mais Bornic ne voulait pas comprendre ce raisonnement, et disait que Claudel mettrait la différence dans sa poche.

Dans ce moment M. Jacques entra; tout le conseil se tut, chacun prit sa place, et M. le maire dans son fauteuil, en tête de la table, me fit signe d'écrire ce que j'allais entendre, puis il se leva et dit :

« Messieurs les membres du conseil municipal, j'ai raconté notre dernière délibération à la préfecture. M. le préfet, son secrétaire général et son conseil ont été bien étonnés, ils ne pouvaient croire ce que je leur disais; mais cette délibération est passée, n'en parlons plus.

« Voici maintenant ce que je vous dis, moi.

« Notre forêt communale nous rapporte bon an, mal an, mille cordes de bois. Le bois est maintenant, pris dans la forêt, à huit francs la corde; huit fois mille, font huit mille francs. Mais de l'autre côté de Sarrebourg, la corde de bois est à vingt-quatre francs; mettons par un bon chemin huit francs pour le transport, restent donc seize francs, au lieu de huit. Est-ce que vous voulez changer vos pièces de huit francs contre des pièces de seize francs? C'est toute la question. Moi, je le veux, ça rentre dans mes idées, mais si vous ne voulez pas, vous êtes libres.

« Ma maison, mes champs, mes prés, mes scieries, tout sera dans la même proportion que le bois de chauffage, de huit à seize! Après que le chemin sera fait, tout vaudra le double. Je me regarderais comme une véritable bête, si je m'y refusais. Chacun sa manière de voir.

« C'est pourquoi j'ai voté ce chemin au conseil d'arrondissement, malgré vos protestations, que je connaissais d'avance. Il s'agit ici d'une affaire d'intérêt général. »

Comme il disait cela, l'indignation et la fureur éclatèrent; mais M. Jacques n'eut pas l'air de s'en occuper, il se tut; et quand la fureur du grand Bokion, de Bornic et des autres fut calmée, il continua :

« Si cela ne vous convient pas, eh bien, donnez votre démission; un autre conseil sera nommé, qui votera peut-être ce que nous demandons.

« Vous comprenez bien une chose : l'arrondissement et le département tout entier ne peuvent pas souffrir, de ce qu'une quinzaine d'individus ici s'obstinent à ne pas vouloir de chemin. Le département a besoin de chemins; quatre cent mille personnes ne peuvent être arrêtées par la décision d'une douzaine de paysans des Chaumes, qui ne comprennent pas leur propre intérêt; le département et toute la France ont besoin de bois, de planches, de madriers et de tout ce que nous avons en trop grande quantité.

« On veut nous payer largement. Il me semble à moi, que si nous étions encore plus encroûtés dans nos habitudes, ce ne serait pas une raison pour toute la France, de ne pas faire un chemin par ici. Dans votre intérêt, je vous engage donc à voter ce qui est juste; nous profiterons le plus de ce chemin, donc il est juste d'y contribuer pour notre part.

« Si vous ne votez pas, des gens plus raisonnables et moins égoïstes, au conseil d'arrondissement et au conseil général, voteront, selon l'équité, ce que notre village devra payer. Au lieu de pouvoir nous libérer par des prestations et des corvées, nous payerons en argent; d'autres avec notre argent se chargeront de piocher la terre, d'amener du sable et des pierres à notre place; et comme ils auront plus de chemin à faire matin et soir, n'étant pas sur les lieux, ils perdront du temps et nous payerons davantage.

« Maintenant la chose est claire.... Choisissez! »

On vota, et tous, sauf M. Jacques et Claudel, votèrent contre le chemin.

On se dispersa dans un grand tumulte; mais cela n'empêcha pas le chemin d'être mis en train ce printemps même. Des ouvriers arrivèrent de partout, et quinze jours après, tous ceux qui possédaient une voiture aux Chaumes, demandèrent à se libérer en conduisant du sable et des pierres, et les autres en faisant leurs corvées.

M. le maire y consentit volontiers et, l'année suivante, malgré l'opposition de M. Jean et sa colère rentrée, nous avions, vers la fin du mois de juillet, un excellent chemin vicinal, allant des Chaumes à Sarrebourg, un chemin bien ferré, de grosses pierres en dessous, pour l'écoulement des eaux, au-dessus de la pierraille, puis de la bonne terre de sable et des pierres blanches, les rigoles bien tracées des deux côtés à plus d'un pied de profondeur. Il était en dos d'âne; on n'en a jamais fait de meilleurs, depuis trente ans il dure encore, toujours en bon état.

Cette année-là, Georges finissait ses classes; son père me parlait souvent de lui avec satisfaction, disant qu'il ne pensait plus à l'école forestière, et qu'aussitôt rentré du collége, il se mettrait au commerce de bois. M. Jacques se faisait vieux; depuis deux ans il souffrait d'un rhumatisme dans la jambe gauche, qui l'empêchait de surveiller ses coupes, et l'idée de voir son fils prendre la suite de ses affaires le réjouissait.

Vers la fin du mois d'août, un soir que je soupais en famille avec du bon lait caillé et des pommes de terre, sans penser à rien, quelqu'un monta l'escalier, ce qui me surprit, car d'ordinaire on ne venait pas si tard. Juliette allait voir, lorsque la porte s'ouvrit et que M. Jacques lui-même parut sur le seuil en nous disant :

« Ne vous dérangez-pas; c'est moi, monsieur Florence. Je viens vous demander si vous ne pourriez pas m'accompagner demain à Phalsbourg. C'est la distribution des prix, et Georges m'écrit de vous amener, qu'il veut être couronné par vous! Est-ce que cela ne vous ferait pas plaisir?

— Ah! monsieur le maire, lui répondis-je en me levant tout ému, j'en serais bien heureux!

Je lui présentai une chaise, mais il ne voulut pas s'asseoir et me dit :

« Alors, vous acceptez... c'est entendu!... Je viendrai vous prendre demain matin à six heures. Nous irons là-bas en char à bancs, et nous ferons un peu la noce. »

Il riait, et me serra la main amicalement.

« Au revoir, madame Florence. »

Je voulais l'accompagner, mais il m'en empêcha :

« Restez!... Je trouverai bien le chemin tout seul. »

Juliette l'éclairait du haut de l'escalier; il sortit, et nous rentrâmes bien étonnés : M. le maire n'était jamais entré chez nous, c'était la première fois.

Ma femme se dépêcha de préparer mes beaux habits, et le lendemain, comme il avait été convenu, M. Jacques et moi nous partîmes pour la ville. Son char à bancs, attelé de deux petits chevaux tout ronds, courait comme la malle-poste. Je n'ai jamais vu M. Jacques aussi joyeux; à chaque instant il tirait sa montre et s'écriait :

« Voyez!... Nous sommes à Nitting... nous sommes à Hesse; il nous aurait fallu dans le temps deux grandes heures pour arriver ici, et nous y sommes en cinquante minutes... Nous arriverons avant dix heures. »

Et les chevaux galopaient. La campagne était magnifique; de tous côtés on voyait les gens fauciller les blés, des gerbes innombrables se dressaient le long des sillons à perte de vue, et tous ces travailleurs se levaient au milieu des moissons, pour nous regarder.

« Hé! leur criait M. Jacques, ça roule! on n'a plus besoin de pousser aux roues?

— Non, monsieur le maire, disaient-ils, ça va bien? »

A dix heures nous entrions à Phalsbourg, et M. Jacques tirant pour la dernière fois sa montre, s'écria :

« Qu'est-ce que je vous avais dit? Nous avons fait en quatre heures le chemin qui nous en aurait demandé huit ou dix l'année dernière. Voilà ce qui s'appelle marcher. Avec les idées du frère Jean, nous serions encore à Hesse, dans la boue par-dessus les oreilles. Allons, allons, voici la mère Antoni qui vient nous faire ses compliments. Hue! »

(La suite à demain)

Le duc d'Aumale a célébré hier soir son entrée dans l'Olympe par un repas offert aux vingt-six immortels actuellement disponibles. M. Thiers s'était excusé et le *Bien public* nous dit que son abstention n'avait pas d'autre motif que la nécessité d'être à Versailles pendant que l'Assemblée tenait sa dernière séance. Je ne serais pas surpris que la véritable raison fût l'affaire Buffet où le centre droit évidemment a joué un rôle. On aurait peut-être parlé politique, M. Thiers se serait fâché et sa santé ne lui permet pas les colères inutiles.

A propos du duc d'Aumale avez-vous vu dans quelques journaux cette amusante histoire que quelques témoins oculaires m'ont confirmée ?

La voiture du duc d'Aumale venait de quitter la cour de l'Institut suivie à quelques pas seulement de la voiture de M. Thiers : la foule réunie sur le quai salua avec une sympathie respectueuse ; le duc d'Aumale, croyant que cette ovation discrète mais très-flatteuse s'adressait à lui-même, a galamment levé son chapeau, mais les cris de : Vive Thiers ! lui firent comprendre aussitôt de quelle illusion il était la proie. Pour sauver ce que sa situation avait de ridicule, il imagina de se gratter la tête de la main gauche, pendant qu'il tenait son couvre-chef de la main droite. Avouez que *si non è vero, è bene trovato.*

On vend demain la collection Laurent Richard, qui est la plus belle de Paris en fait de tableaux modernes. Il y a toute une série de Jules Dupré, une série de Théodore Rousseau, un *Gué* de Troyon qui est un chef-d'œuvre, la *Médée* de Delacroix, une *Paysanne et son enfant endormi* de J.-F. Millet, le peintre des poésies rustiques, une charmante toile orientale de Marilhat, dont les œuvres sont si rares dans les ventes, une admirable *Fantasia* arabe de Fromentin, bref de quoi tenter plus d'un millionnaire ! M. Laurent Richard l'est à lui seul un certain nombre de fois : que voulez-vous, ce tailleur opulent n'est pas seulement le Paganini de la coupe, il est le nettoyeur officiel d'un nombre incalculable de bouches comme titulaire de l'eau de Botot. Il serait curieux d'évaluer les enchères de demain en coups de ciseaux ou en gouttes d'eau.

M.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, le 6 avril 1873.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin comme d'habitude, dans la salle ordinaire de ses séances. On y a parlé et fort longuement de la nomination de M. Buffet à la présidence de l'Assemblée, et il a été décidé qu'à la rentrée de la Chambre, M. Thiers ferait un message pour expliquer au pays la politique du gouvernement.

Cette fois, M. Thiers est bien décidé non-seulement de rentrer sur le terrain du message, qui fut un beau jour démoli par M. Dufaure, mais de l'accentuer davantage et se porter définitivement vers la gauche qui l'a toujours soutenu en toutes occasions.

Si la nomination de M. Buffet avait eu ce résultat inespéré de prouver à M. Thiers qu'il était enfin temps de prendre une décision et ne plus tergiverser, nous serions des premiers à y applaudir.

A quelque chose malheur est bon, si tant est que la nomination de M. Buffet soit un malheur, ce que je ne crois pas, quant à moi. Cela est on ne peut plus favorable à la cause républicaine, puisque la lutte s'engage résolument et définitivement.

Nous n'avons pas encore le gouvernement de combat, la droite s'est contentée de nous imposer un président de combat.

C'est le commencement de la fin. Voilà tout. Le pays sera prochainement appelé à se prononcer aux élections générales et vous verrez le résultat des élections nouvelles.

Hier M. Thiers causait longuement avec un député républicain de la gauche modérée, qui m'a prié de ne point le nommer.

Le président s'est montré fort contrarié des candidatures Ledru-Rollin et Barodet.

J'aurais compris que le parti radical, a-t-il dit, eût porté comme candidat un de ses hommes actuels, soit M. Ranc, M. Lockroy ou M. Spuller, mais se rejeter sur M. Barodet, c'est une faute grave dans la crise où nous nous trouvons, et ce manque de tact, de sagesse politique d'un parti considérable m'effraye quelque peu.

Il faut non pas me jeter des bâtons dans les jambes, mais continuer à me soutenir. Je suis résolu d'aller à gauche et d'accord avec elle ; mais si on effraye les conservateurs avec des candidatures qui ne représentent qu'une personnalité et non point un principe comme on veut le dire, c'est m'empêcher de mener à bien la tâche que je me suis imposée : la fondation de la république en France.

Le député fit observer au président que la candidature de M. Barodet n'était pas certaine, qu'un journaliste sans autorité l'avait posée, mais qu'il n'était pas dit que le parti radical l'accepterait, pas plus que l'honorable maire de Lyon.

C'est vrai, a répliqué M. Thiers, M. Barodet est un homme trop intelligent et que j'apprécie fort pour ne pas comprendre le tort que ferait à la cause républicaine sa candidature à Paris, où il échouerait piteusement du reste. Il sera nommé à Lyon, qu'il sache attendre.

Nous nous bornons à rapporter cette conversation, dont nous ne garantissons pas les termes exacts, mais dont le sens est des plus fidèles.

M. Grévy reçoit en ce moment de nombreuses marques de sympathie de la province. De toutes parts des lettres et adresses couvertes de nombreuses signatures, lui arrivent et lui apportent l'expression des regrets publics.

Cela ne sera pas des plus agréables à M. Buffet.

* *

Notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron, a pris quelques jours de congé, qu'il vient passer auprès de ses enfants. Il a quitté Berlin avant-hier au soir, et sera à Versailles demain.

Il serait disposé à demander à M. Thiers son remplacement. Maintenant que toutes les négociations sont terminées, il désire reprendre son siége à la Chambre. Dans ce cas, ce serait M. de Saint-Vallier qui le remplacerait à Berlin.

On parle également du départ de M. d'Arnim. Celui-ci se plaindrait de la froideur qu'on lui témoigne dans nos salons, et aurait instamment prié M. de Bismarck de bien vouloir le remplacer. Ce serait le général Manteuffel qui serait désigné à ce poste.

Hier au soir grand dîner chez M. d'Aumale, qui recevait ses collègues de l'Académie. Ils n'avaient pas tous répondu à l'appel, car ils étaient seulement 26. M. Thiers s'était fait excuser.

Après le dîner, grande réception. Tous les princes d'Orléans y assistaient.

Nous trouvons dans le *Courrier de Narbonne* une lettre que M. Pascal, ancien préfet du Rhône, adresse à ce journal et dans laquelle il fait pour ainsi dire sa profession de foi politique. Nous croyons que nos lecteurs liront avec intérêt le passage suivant de cette lettre, qui donne aux « conservateurs » des conseils fort sages, malheureusement trop peu écoutés. Si l'on avait suivi les conseils de M. Pascal, la France serait en ce moment plus avancée qu'elle n'est sur le chemin de son relèvement.

Voici ce passage :

« Je suis de ceux qui dès le mois de février 1871 apportaient leur concours à M. Thiers, pour le seconder dans l'accomplissement de la tâche écrasante que la confiance de l'Assemblée nationale imposait à son dévouement. Ce concours nous ne le lui dennions pas seulement à cause de sa haute expérience, des qualités éminentes de son esprit, de son patriotisme éprouvé, mais aussi parce que, appartenant comme lui au grand parti de la monarchie constitutionnelle, nous partagions avec lui cette conviction que la République dont nous n'avions ni désiré, ni provoqué l'avénement, s'imposait comme la seule solution sensée et pratique à ce pays si cruellement divisé.

« Cette conviction, que j'ai exprimée publiquement dans toutes les occasions qui m'ont été offertes, j'y persévère absolument. J'estime que si les partis conservateurs s'étaient, dès le premier jour, placés sur ce terrain, ils auraient conquis dans le pays une autorité prépondérante et que s'ils voulaient l'accepter encore, ils y retrouveraient aisément l'influence à laquelle ils ont le droit et le devoir de prétendre. Je crois que l'on ne doit pas borner son concours à cette résignation dédaigneuse et attristée, à cette adhésion incertaine, toujours compromise par les plus subtiles réserves ; que par une conduite si hésitante qui ne peut ni satisfaire les adversaires déclarés de la forme républicaine, ni rassurer ses partisans, on se condamne à l'isolement et à l'impuissance ; qu'il faut enfin accepter la République résolument, avec le ferme et loyal dessein de lui concilier les intérêts conservateurs auxquels elle peut, si nous le voulons bien, donner les plus efficaces garanties. »

LES

OBLIGATAIRES DU TRANSCONTINENTAL

ET LE

Syndicat des agents de change.

L'affaire du Transcontinental Memphis Pacific va donner lieu à une foule de procès civils.

Le grelot a été attaché par M. le docteur Bouchu, et Dieu sait si les malheureux porteurs d'obligations vont le faire tinter !

Voici le cas qui va être soumis très-prochainement aux tribunaux civils :

Quelque temps après l'émission du chemin de fer Transcontinental Memphis Pacific, M. le docteur Bouchu, voyant ces obligations étrangères figurer sur la cote officielle, acheta pour 40,000 francs de cette valeur.

— Elle est cotée, se disait-il : donc elle est bonne !

On sait depuis ce qu'il en était de ce soi-disant chemin de fer, qui n'a guère existé que sur le papier. Vingt millions ont été engloutis dans cette gigantesque escroquerie, et naturellement M. le docteur Bouchu s'est trouvé parmi les victimes.

Or notre docteur consent bien à perdre quelquefois un malade — la médecine n'est point infaillible — mais il n'entend pas faire son deuil des 40,000 francs qu'il a placés sur le chemin hypothétique du Transcontinental Memphis Pacific.

A cet effet, M. le docteur Bouchu intente une action au syndicat des agents de change de Paris, qui a admis à la cote cette valeur aujourd'hui à la côte.

Le syndicat a répondu tout d'abord que l'autorisation de coter les obligations en question avait été accordée sous l'empire, par M. Magne, ministre des finances.

Bien vite les conseils de M. Bouchu se sont rendus chez l'ancien ministre.

— Je n'ai jamais accordé qu'une autorisation de ce genre, a répondu M. Magne : celle de coter les chemins de fer autrichiens. Et encore cette autorisation n'a-t-elle été donnée qu'à la demande de S. M. l'empereur d'Autriche et à la suite d'un vœu formellement exprimé par S. M. l'empereur Napoléon III.

Pour toutes les autres demandes, a ajouté M. Magne, je me suis déclaré incompétent et les ai toujours renvoyées au ministre des travaux publics, de qui l'autorisation ressortait absolument.

De chez M. Magne on s'est naturellement transporté au ministère des travaux publics.

Là il a été trouvé, en effet, deux lettres de la chambre syndicale des agents de change, sollicitant l'admission à la cote des obligations du Transcontinental.

En marge de la première se trouve un refus tout sec : « Non ! » Sur la seconde, toujours en marge, un autre refus plus énergique et essentiellement motivé : « Jamais ! a écrit le ministre : c'est une valeur mauvaise et toute de spéculation ! »

Et, malgré ces pièces authentiques, la valeur a été admise à la cote.

« La chambre syndicale a donc passé outre », disent aujourd'hui les avocats du docteur Bouchu.

« Elle est coupable, et c'est à elle que nous devons demander le remboursement des 40 mille francs perdus par notre client. »

On ajoute même que cette admission à la cote aurait coûté 222,000 francs aux lanceurs du Transcontinental Pacific.

Qu'ils les aient dépensés, soit ! Mais nous ne pouvons admettre et aucun tribunal n'admettra qu'un corps constitué, honnête comme celui des agents de change de Paris, ait pu être acheté.

Quoi qu'il en soit, le procès intenté à la chambre syndicale des agents est de la plus haute gravité.

Le syndicat des porteurs d'obligations du Transcontinental Memphis Pacific, adoptant les motifs qui poussent M. le docteur Bouchu à poursuivre cette affaire, se mettent de son bord, et c'est tout simplement le remboursement de vingt millions qu'on va demander à MM. les agents de change.

L'action intentée par M. le docteur Bouchu est inscrite au rôle et viendrait, assure-t-on, mercredi de la semaine prochaine.

(Gaulois.)

NOUVELLES ET BRUITS

Le président de la République a encore retardé son départ pour Paris.

Il ne s'installera probablement pas à l'Elysée avant le départ de l'Assemblée nationale.

—

La *Liberté* a trouvé curieux de rapprocher les chiffres du scrutin qui a porté M. Buffet au fauteuil présidentiel de ceux des trois précédents scrutins pour le renouvellement du bureau de l'Assemblée. Il résulte de cette comparaison que M. Buffet a obtenu une majorité inférieure à la majorité obtenue par les quatre vice-présidents aux deux dernières élections, et par trois d'entre eux à l'élection du mois de juin dernier.

En effet, M. Buffet n'a obtenu avant-hier que 304 voix.

Or, les quatre vice-présidents actuellement en fonctions obtenaient :

Le 5 juin 1873 :	
M. Martel,	412 voix
M. Benoist-d'Azy,	361 —
M. Saint-Marc Girardin,	355 —
M. Vitet,	302 —
Le 12 novembre 1872 :	
M. Martel,	404 —
M. Vitet,	328 —
M. Benoist-d'Azy,	328 —
M. Saint-Marc Girardin,	304 —
Le 12 février 1873 :	
M. Martel,	364 —
M. Benoist-d'Azy,	327 —
M. Saint-Marc Girardin,	309 —
M. Vitet,	306 —

Il paraît que M. Thiers persiste toujours dans l'idée de faire de Saint-Cloud le siége définitif de la législature française. Il a fait dresser un devis sommaire de la construction des édifices nécessaires pour recevoir les deux Chambres avec les services accessoires. Ce devis estime la dépense, pour le palais parlementaire et ses dépendances, à une douzaine de millions.

Tous les détails de ce projet ne sont pas encore arrêtés, mais l'idée principale paraît fortement ancrée dans l'esprit du président de la République.

—

Après M. Buffet, l'homme du jour est M. de Grammont.

Jusqu'à Mᵉ Allou qui s'en mêle !

A l'audience de samedi, raconte l'*Événement*, le célèbre avocat plaidait pour Drahonet-Bey, surintendant général du théâtre de Khédiac, contre Mˡˡᵉ Rose Desnoyers.

Après avoir examiné ses titres dramatiques :

— Il y a trois jours, s'écrie-t-il, j'aurais dit : voilà tout le bagage de Mˡˡᵉ Desnoyers ; aujourd'hui je n'ose pas !

Et l'auditoire de rire.

—

L'Académie des beaux-arts a procédé samedi à l'élection d'un membre de sa section de musique, en remplacement de Carafa, mort il y a quelques mois.

On sait que la section de musique avait dressé sa liste, liste sur laquelle se trouvaient placés, *ex æquo*, les noms de MM. François Bazin et Ernest Reyer, et, à la suite, ceux de MM. Ernest Boulanger, Th. Semet et le prince Poniatowski

A ces noms, l'Académie avait ajouté ceux de MM. Alary, Barbereau et Elwart.

L'élection ne s'est faite qu'au second tour de scrutin.

Les votants étaient au nombre de 37. Voici les résultats :

1ᵉʳ tour : M. Bazin, 18 voix ; Reyer, 8 ; Boulanger, 7 ; prince Poniatowski, 2 ; Semet, 1.

2ᵉ tour : MM. Bazin, 22 voix ; Reyer, 14 ; Boulanger, 1.

En conséquence, M. Bazin a été proclamé membre de l'Académie des beaux-arts.

On a remarqué que les membres de l'Académie avaient été rarement aussi nombreux que pour cette élection. Deux seuls membres manquaient à l'appel : MM. Ch. Gounod, en ce moment à Londres, et M. Lenepveu, nommé récemment directeur de l'école de Rome.

Rappelons que le successeur de Carafa est l'auteur des opéras-comiques suivants :

Le *Trompette de M. le prince* ; — le *Malheur d'être jolie* ; — la *Saint-Sylvestre* ; — *Madelon* ; — l'*Avocat Pathelin* ; les *Désespérés* ; — le *Voyage en Chine*.

—

L'instruction de l'affaire de la rue Sedaine continue à être menée très-activement.

Cinq arrestations nouvelles viennent d'être opérées en vertu de mandats d'amener décernés par le juge d'instruction chargé de l'affaire.

Ce sont celles des nommés Etienne Séguin, cordonnier et concierge, âgé de cinquante-sept ans, qui aurait assisté à plusieurs réunions clandestines ; Ernest-Louis Picchio, dit Picq, quarante-cinq ans, artiste peintre, auteur d'un tableau représentant la mort de Baudin à la barricade de Saint-Antoine ; Léon-Julien Chastanet, dix-neuf ans, graveur sur marbre ; François Pellegrin, jeune homme de vingt-quatre ans environ, et Leseurre, vingt-six ans, ouvrier cartonnier.

L'arrestation de ces deux derniers inculpés s'est effectuée dans des circonstances assez curieuses que rapporte la *Gazette des Tribunaux* :

« Pellegrin qui, depuis plusieurs jours, ne rentrait pas à son logement et se croyait très en sûreté, assistait hier matin, à la mairie du neuvième arrondissement, au mariage de son père, qui contracte une seconde union. Un agent qui le « filait » assidûment, l'aborda au moment où il entrait à la mairie en tenue de garçon d'honneur, et lui dit en le prenant sous le bras : « Bonjour François, venez donc, j'ai deux mots à vous dire. »

« On peut juger de la stupéfaction de Pellegrin, qui suivit piteusement l'agent et monta avec lui dans une voiture qu'on avait eu la précaution d'amener. Il se laissa d'ailleurs emmener sans résistance au dépôt.

« Quant à Leseurre, qu'on savait porter une fausse dent incisive et qui avait pris soin de couper entièrement sa barbe qu'il portait fort longue d'habitude, il se croyait méconnaissable et venait de faire un excellent déjeuner avec un ami, quand l'agent, porteur du mandat d'arrestation, l'accosta dans la rue en l'appelant par son nom :

« — Vous vous trompez, dit-il, vous me prenez pour un autre, je ne suis pas Leseurre.

« — Comment se fait-il donc, riposta l'agent, qu'il vous manque précisément la même dent qu'à l'individu dont voici le signalement ?

« — S... mâtin, s'écria-t-il alors, pour une fois que j'oublie de la mettre, je n'ai vainement pas de chance !

« Et il retira de sa poche le précieux morceau d'ivoire dont l'absence lui avait été si fâcheuse. »

—

L'évacuation du pénitentier maritime de Brest, décidée en principe, sera effectuée par voie de mer dès que les frégates à voiles la *Virginie* et la *Sibylle* seront revenues de la Nouvelle-Calédonie.

Ce pénitencier, établi jusqu'à ce jour à bord du vaisseau-ponton l'*Hercule*, sera installé à Toulon dans les vastes corps de logis qui viennent d'être terminés à la porte de Castigneau.

Les deux frégates étaient attendues à Brest dans les premiers jours du mois de mai, la translation du personnel et du matériel de couchage des prisonniers sera terminée fin juillet prochain.

—

Une découverte très-curieuse vient d'être faite dans l'église de Notre-Dame-de-Cléry, par M. le comte de Vernon, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. Nous extrayons de l'*Impartial du Loiret* les détails suivants, qui lui ont été communiqués à cet égard :

« M. de Vernon rencontra, à environ un mètre au-dessous du dallage actuel, au côté sud de la nef, et dans une position symétrique au tombeau de Louis XI, un petit caveau construit en pierre de taille, dans lequel se trouvait une boîte de plomb, soudée avec soin et intacte, de forme carrée, et d'environ seize centimètres de longueur sur douze de hauteur.

« Au milieu de la nef, entre ces deux caveaux et à la même profondeur, les fouilles mirent à découvert un petit cercueil de plomb de 48 centimètres environ de longueur, renfermant une étoffe de fine laine ayant enveloppé le corps d'un enfant nouveau-né.

« Bien que ce cercueil ne porte aucune inscription, tout donne à croire qu'il contenait les restes du jeune enfant de Louis XI, inhumé près de son père.

« Sur l'invitation de M. de Vernon, une commission de la Société archéologique se transporta jeudi dernier, 27 mars, à Cléry, pour constater ces intéressances découvertes.

« La petite boîte de plomb trouvée dans le caveau parallèle à celui de Louis XI fut ouverte en sa présence. Cette boîte renfermait un cœur enveloppé d'étoffes de laine.

« L'oxydation du métal ne permit pas d'abord d'y reconnaître une inscription.

« Grâce à un examen plus attentif, M. de Vernon a pu y lire en caractères du XVᵉ siècle l'inscription suivante :

« *C'est le cueur du roy Charles huittième — 1498* »

—

Les professions de foi... originales — soyons polis — commencent à faire leur apparition.

L'émule de M. Gagne, « *le citoyen du peuple universel*, » — et de M. Bertron, « *le candidat humain*, » — M. Pradier-Bayard a adressé aux électeurs de la Corrèze la circulaire qui suit :

« Limoges, le 9 mars 1873.

« Anniversaire calendrien du *Reminiscere* qui portera bonheur et richesses politiques à toute la Corrèze.

« Electeurs de la Corrèze,

« Vous allez nommer bientôt un député à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. le baron Rivet, qui, sur la retentissante enclume du patriotisme contre les interrègnes gouvernentaux, fixa le cercle des pouvoirs du chef de la nation, dont le pacte de Bordeaux trouva la convention Romanoffienne de Moscovie, pépinière impérissable de héros immortels.

« Je ne suis ni socialiste, ni communard ; ce qui signifie que je ne suis pas révolutionnaire non plus ; parce que si je l'étais, la force centrifuge n'étant point balancée *par la force centripète des lois* je serais précipité dans le néant...

« Je suis donc conservateur comme Gambetta. Si cet homme d'Etat, si louangé par la démocratie, si détracté par la *sinécuritie*, n'eût eu de la conservation cette précieuse qualité, lorsqu'il s'élança dans les airs comme un roi des célestes demeures, pour y attendrir l'Être suprême sur les maux de sa patrie, sa dévorante nacelle, n'étant point conservatrice, le lâchait par une soupape dans l'atmosphère, et lui faisait faire, sous de gravitantes pirouettes, un incalculable plongeon.

« *Si vous me conférez le hoyau politique*, saisissant les bœufs Apis qui furent la divinité adorée des Egyptiens ; défonçant les terres politiques, j'y sèmerai pour la France l'alliance avec la Moscovie, et toutes les fécondantes graminées étant moissonnées et recueillies par les âges futurs...

« PRADIER-BAYARD. »

« Au crêpe éternel, sous la sainte filiation de son unique fille massacrée par des brigands connus et impunis : avocat, petit bourgeois en habit noir comme Thiers ; ne parlant qu'à l'instar de ce divin génie dans le cénacle des belles-lettres, fondé par les plus illustres génies de l'univers, que pour contraster avec les littératuriens accents *des inintelligibles iroquois politiques.* »

—

M. le professeur Palmieri a communiqué au *Pungolo* de Naples les observations suivantes sur le Vesuve :

La grande conflagration du 26 avril 1872 a été l'expression finale de la longue période éruptive qui l'a précédée, de même que celle-ci dénotait la préparation à une conflagration grandiose.

Après cette conflagration, il était donc naturel de s'attendre à la période de repos à laquelle nous avons assisté.

Mais, dans un volcan aussi actif que l'est le Vésuve dans ce siècle, une période de repos se compose de deux phases plus ou moins longues ; l'une qui peut se dire de *déclin* et l'autre de reprise.

Durant la première, la fumée diminue ; les *fumarole* émettent une quantité progressivement moins grande d'acide sulfurique, mais elles exhalent, au contraire, plus décidément l'acide carbonique et leur température s'élève.

Dans la seconde phase, la fumée devient continuelle et plus abondante sur le cratère. les *fumarole* deviennent plus nombreuses et actives, en reprenant avec une température plus élevée l'émission de l'acide sulfurique et de l'acide chlorhydrique.

Le Vésuve est aujourd'hui entré décidément dans la seconde phase, car la fumée est plus abondante et plus durable ; de nouvelles *fumarole* avec des sublimations apparaissent autour du cratère et les exhalaisons acides se font sentir davantage.

L'appareil de variation et les sysmographes qui le 8 mars avaient été un peu inquiets et annonçaient les tremblements de terre du 12, n'ont pas entièrement repris le calme où ils se trouvaient auparavant.

Cette phase de reprise aboutira à une nouvelle période éruptive.

On ne peut, pour le moment, dire quand elle commencera.

Elle sera probablement centrale, tout au moins au début.

ASSEMBLÉE NATIONALE

2ᵉ Séance du 5 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Les ministres sont à leur banc.

M. Grivart, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin qui est adopté sans discussion.

L'Assemblée adopte sans discussion sept projets d'intérêt local.

M. André, de la Charente. — Messieurs, à l'heure actuelle, je crois que le meilleur argument est la concision, aussi mon intention est d'être le plus bref possible.

M. Hervé de Saisy. — Cela dépend de vous.

M. André. — Oui, et de vous aussi, si vous voulez m'écouter.

Sans vouloir combattre le fond du projet de loi, je crois qu'il y a lieu de procéder à un examen moins sommaire que celui auquel s'est livrée la commission.

On vous demande d'attribuer à la ville de Paris une somme de 140,000,000 de francs, mais de cette somme il convient, à mon avis, de déduire une somme que j'indiquerai plus tard ; au premier chef il convient d'examiner si la somme de 200,000,000 de francs a été payée par la ville de Paris à titre de contribution particulière ou à titre d'indemnité d'Etat, comme la plupart des villes des départements envahis ont payé également une énorme contribution sans qu'elle leur soit remboursée, la ville de Paris doit être soumise au même principe.

Néanmoins, comme il convient de reconnaître que c'est à la suite de l'armistice conclu à Paris que la guerre a cessé et que Paris a pendant un certain temps arrêté les forces envahissantes de la Prusse et que cette ville a subi des dommages considérables tout en sauvegardant les principes qui ne peuvent être contestés, je demande que l'indemnité ne soit absolument réglée que sur le chiffre des dommages causés pour faits de guerre. En outre, messieurs, il convient aussi de ne pas oublier que c'est Paris qui a arboré le drapeau rouge contre le drapeau national, le drapeau de l'armée de Versailles, le drapeau de la patrie.

MM. Tollain, Vautrain, Henri Martin protestent très-vivement de leur place contre ces paroles de l'orateur.

(Mouvement prolongé, vives et bruyantes réclamations.)

Quant à moi, je déclare que je repousse de toutes mes forces le projet qui nous est présenté comme excessif dans ses réclamations.

M. Denormandie. — On a mêlé à ce débat le souvenir du 18 mars, personne ici n'approuve cette triste époque, il ne s'agit pas de cela ici, mais d'une simple question d'affaires.

Si nous examinons d'abord la situation financière de la ville de Paris, nous voyons qu'elle se divise en trois parties ; l'indemnité de guerre, les faits de guerre et les faits de la Commune, et cependant, si on examine à fond on en trouve une quatrième, les dégâts occasionnés par l'entrée des troupes de Versailles à Paris.

Relativement à l'indemnité de guerre, il ne peut y avoir d'équivoque, reportez vous aux termes de la convention du 28 janvier, dans laquelle il a été expressivement stipulé que la contribution de 200 millions a été demandée à la ville de Paris pour garantie de l'armistice qui intéressait la France entière.

La ville de Paris est intervenue comme un caissier fait les fonds pour une maison de commerce. (Bruit et mouvement.)

On me dit qu'elle n'est pas intervenue mais qu'elle a payé sa rançon, non, cela n'est pas exact, elle a payé la rançon de la France pour l'armistice, elle a été le gage de la paix.

Sur le second point M. André (de la Charente) a prétendu que relativement aux faits de guerre, la réclamation repose sur les frais occasionnés par la construction des barricades.

Cet argument est indigne de M. André, ces barricades ont été construites sur l'ordre de M. de Chabaud-Latour pour la défense de la ville.

La troisième question, celle de 70 millions, qui a pour objet, désintéresser les victimes des incendies de la Commune, est plus délicate, en droit même, en ancien droit. Le fait du dommage causé à autrui doit être réparé par celui qui a causé ce dommage. Cependant pour Paris il a toujours été fait exception, vu que Paris est le siége du gouvernement et qu'il peut être déclaré responsable.

C'est sur les faits ainsi posés que le chiffre de 140 millions a été arrêté, c'est sur cette somme qu'on est venu dire aux administrateurs qu'il faudrait en même temps rembourser les dégâts causés par les troupes de Versailles.

A droite. — Les troupes françaises.

M. Denormandie. — Les troupes françaises soit.

L'orateur donne ici lecture d'une lettre du président de la République aux maires d'Auteuil, Boulogne, etc., etc., dans laquelle il est dit que les ravages causés aux propriétés brulées ou démolies seront payés par l'Etat.

Ceci posé, si nous diminuons ces 20 millions de l'indemnité accordée à Paris, ce n'est donc plus que 120 millions.

M. de Chabaud-Latour nie avoir donné des ordres pour construction de barricades, à laquelle on attribue une somme de 700,000 fr.

M. Vautrain constate que le chiffre de 700,000 fr., indiqué pour frais de barricades, ne figure pas au dossier de la ville de Paris. (La clôture ! la clôture.)

M. André (de la Charente). — Je fais appel à la loyauté du rapporteur de la commission.

M. Hèvre. — La clôture est demandée.

M. André (de la Charente). — L'inexactitude du fait doit être attribuée à d'autres qu'à moi.

Lorsque j'ai demandé l'état des frais, c'est M. le rapporteur de la commission qui m'a donné ces renseignements. (Assez ! assez ! — Aux voix ! aux voix.)

M. André (Seine), rapporteur. — Les états des réclamations ne se montent pas à 10 millions, mais à 31 millions. Ayant dit à mon collègue que je ne pouvais lui fournir les renseignements qu'il demandait, il a dit que j'y mettais de la mauvaise foi. C'est dans les renseignements généraux qu'il a puisé ses arguments. D'abord la Chambre a dû voir que, dans mon rapport, il n'a pas été question de ce fait.

M. de Ventavon... (Violentes réclamations. — La clôture ! la clôture !)

La clôture, mise aux voix, n'est pas prononcée.

M. de Ventavon estime que la ville de Paris a plus profité que les autres villes de France de la signature de l'armistice et qu'il n'y a pas lieu de considérer la contribution de guerre comme dette de l'Etat mais comme dette municipale. Néanmoins, l'orateur relativement aux dommages occasionnés par les deux siéges et par l'entrée des troupes de Versailles dans la ville, reconnaît qu'il y a dommage sérieux, et que si l'Etat dût y participer ce n'est que dans une proportion qui serait ultérieurement fixée, mais que la dette, quant à présent, comme le comporte le droit ordinaire doit être mise à la charge de la commission soit de la municipalité.

M. Lambert Sainte-Croix. — J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adopter une motion ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale ne se prorogera qu'à dater du mercredi 9 avril. » (Non ! non.)

Il est bien entendu que cette résolution ne comporte pas l'autorisation de mettre de nouveaux projets à l'ordre du jour, elle est subordonnée au vote de la présente loi. (Mouvement prolongé.)

M. le président. — Je ne puis mettre aux voix la proposition de M. Lambert Sainte-Croix que si l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles, car si elle se prononce dans ce sens il est matériellement impossible de terminer aujourd'hui le projet actuellement en discussion.

M. Bérenger dépose une proposition ainsi conçue :

L'Assemblée nationale se prononcera sur la forme définitive du gouvernement avant de nommer des commissaires chargés d'examiner les projets de loi constitutionnelle.

M. Gambetta. — Renvoyé aux électeurs.

M. le président. — J'ai fait observer à M. Bérenger que toute proposition déposée doit être renvoyée ou à une commission spéciale ou à une commission d'initiative.

S'il ne demande pas l'urgence aujourd'hui, cette proposition sera donc renvoyée à cette dernière commission.

M. Bérenger. — Je pense ne pas être absolument dans le cas du règlement dans l'état de chose actuel, je croyais que l'Assemblée aurait voulu se concerter avant de voter l'urgence.

Je déclare donc quant à présent retirer ma proposition. (Bruits et rires.)

M. le président. — Je mets maintenant aux voix la proposition de M. Lambert Sainte-Croix.

La proposition est adoptée.

Les vacances sont reculées jusqu'à mercredi.

La séance est levée à 5 h. 1/2 et renvoyée à lundi 9 h. du matin.

Le faux Girod du Concours agricole de l'Ain

HISTOIRE D'UNE ERREUR ADMINISTRATIVE.

Qu'un préfet puisse se tromper, qu'un conseil général tout entier puisse se tromper, il n'a jamais été permis d'en douter et il n'est plus guère défendu de le dire et de l'imprimer. Mais parmi les erreurs administratives il en est parfois de si lourdes qu'elles semblent invraisemblables. Le tribunal civil de Bourg vient d'en constater une excellente à mettre en vaudeville.

M. le préfet de l'Ain créa en 1865 un concours agricole sous le titre de *prime départementale de la petite culture*. La prime était chaque année décernée dans un arrondissement différent ; c'était en 1869 le tour de l'arrondissement de Gex. La commission désignée pour juger les concurrents, constata dans son rapport qu'elle avait eu à examiner sept domaines ; l'un d'eux appartenait à Jean Girod, de Versonnex, un autre à Louis Girod, de Chevry.

Le premier fut d'abord honteusement éliminé.

« M. Girod, dit le rapport, n'a pas encore compris l'utilité d'une fosse pour le purin qu'il préfère voir couler sur la route. » Quant au second, Louis Girod de Chevry, « il n'a plus rien à améliorer... tout est bien conçu, tout parfaitement exécuté.... A l'unanimité, la commission, après un long débat, a jugé M. Girod le plus digne ».

Voilà donc *Louis Girod de Chevry* déclaré vainqueur à l'unanimité par la commission. Voyons maintenant le rapport présenté au conseil général par M. le vicomte de Jessé, préfet de l'Ain : « Le concours, cette année, a eu lieu dans l'arrondissement de Gex. Sept concurrents sérieux se sont disputé la prime, que le jury a décernée au sieur *Girod (Jean) de Versonnex... Vous lirez avec intérêt* le rapport dressé par un des membres de la commission, et contenant tous les détails relatifs à ce concours spécial. Le lauréat va être invité à venir recevoir sa récompense des mains de l'assemblée départementale... »

Et on lit dans le procès-verbal de la séance du conseil général : « Le lauréat de la prime départementale pour la petite culture est introduit au sein du conseil, *qui avait préalablement entendu avec le plus vif intérêt le rapport dressé par le jury.*

M. le président adresse à l'*heureux* concurrent les félicitations sympathiques de l'assemblée, avec ses compliments personnels, et lui remet la prime, qui lui a été *si justement attribuée.* »

Jean Girod de Versonnex reçoit les félicitations sympathiques du conseil général ; il reçoit les compliments personnels de M. le comte Le Hon, président du conseil ; il reçoit la prime (une médaille d'or de 200 fr. et 1300 francs en espèces), la prime qui lui a été si justement attribuée ; il remercie, salue et va fêter son triomphe.

Et cependant il n'avait pas encore compris l'utilité d'une fosse pour le purin, qu'il préférait voir couler sur la route ! Il est vrai que M. le préfet et MM. les conseillers généraux ne paraissaient pas non plus avoir bien compris l'utilité de lire le rapport *si intéressant* du jury. Sans doute ils la comprennent mieux aujourd'hui.

L'erreur fut bientôt découverte, et Louis Girod de Chevry réclama la prime, qui lui était due. Grand embarras de l'administration. Au mois d'août 1870, la *Chronique agricole de l'Ain* publie intégralement le fameux rapport de la commission, en expliquant l'erreur regrettable causée « par une similitude de noms et une trop grande précipitation *peut-être* (peut-être est respectueux) dans l'examen du rapport... »

Cette première satisfaction n'avant pas suffi à Louis Girod de Chevry, et Jean Girod de Versonnex ne voulant rendre ni la médaille, ni l'argent, le département fit frapper une seconde médaille qui fut remise au véritable lauréat.

Mais les demi-mesures sont toujours inefficaces ; Louis Girod s'adressa au conseil général pour obtenir les 1,300 fr. indûment payés à son concurrent homonyme, et le 4 novembre 1871, le conseil général passa à l'ordre du jour, estimant que cette demande ne rentrait pas dans ses attributions.

Un des conseillers généraux de 1869 dit alors à ses collègues : « Nous avons eu tort de ne pas lire *avec intérêt* le rapport du jury ; avouons-le franchement, nous ne l'avons pas lu du tout. Une erreur a été commise ; réparons-la et donnons nous-mêmes à Louis Girod les 1,300 fr. qui lui sont dus. »

Il est inutile d'ajouter que les collègues s'empressèrent de ne pas accepter cette honnête proposition.

Un fonctionnaire réparant une faute de ses deniers, allons donc ! quelle naïveté ! Ce serait contraire à tous les principes !

On a préféré un procès, un procès que le département a perdu, mais dont les contribuables paieront les frais.

Fatigué des lenteurs et des fins de non recevoir qui lui étaient opposées, lassé de voir les années s'écouler, les gouvernements changer, les préfets et les conseils généraux se succéder sans que sa requête fût reprise en considération, le vrai Girod s'adressa au tribunal civil de Bourg.

Le département appela en garantie Jean Girod, qui se laissa condamner par défaut le 12 août 1872, puis forma opposition. L'affaire a été plaidée contradictoirement le 17 mars dernier.

Mᵉ Harent, du barreau de Lyon, a nettement établi le droit du seul Louis Girod, de Chevry, son client est créancier d'une prime dont le département est débiteur ou dépositaire. Peu lui importe que le département ait mal payé entre les mains d'un faux créancier.

Mᵉ Guillon, avocat du département, n'a pas contesté la demande de Louis Girod ; mais il a soutenu que Jean Girod devait restituer la prime de 1869. La délivrance d'une prime constitue en effet un pa

toire qui restera comme une légende dans les fastes administratifs du département de l'Ain !

Nos lecteurs verront par ce récit véridique qu'il n'y a pas que les municipalités radicales qui soient drôles.

FAIRTRIAL.

CHRONIQUE

A la séance de vendredi, l'amendement de MM. Ducarre et Bardoux, qui reprenait le projet du gouvernement avec une clause temporaire, a été repoussé par 384 voix contre [illegible].

Voici comment les députés de notre région ont voté sur cet amendement :

RHONE. — *Ont voté pour :* MM. Ducarre, Jules Favre, Flotard, Le Royer, Mangini, Millaud, Ordinaire, Perret.
Ont voté contre : MM. Glas, de Mortemart, de Saint-Victor.
Absent par congé : M. Morel.

AIN. — *Ont voté pour :* MM. Bernard, Germain, Mercier, Tersot.
Ont voté contre : MM. Brun, Cottin.
Absent par congé : M. Rive.

DROME. — *Ont voté pour :* MM. le général Chareton, Chevandier, Clerc, Dupuy, Malens.
A voté contre : M. Bérenger.

ISÈRE. — *Ont voté pour :* MM. Breton, de Combarieu, Eymard-Duvernay, Michal-Ladichère, Reymond, Riendel.
Ont voté contre : MM. Chaper, Gueidan, Jocteur-Montrosier, Jourdan, de Quinsonas.
Absent par congé : M. Brillier.

LOIRE. — *Ont voté pour :* MM. Chavassieu, Cherpin, Cunit, Dorian.
Ont voté contre : MM. Boullier, Callet, Jullien, de Meaux, de Montgolfier, de Sugny.
N'a pas pris part au vote : M. Arbel.

SAONE-ET-LOIRE. — *Ont voté pour :* MM. Alexandre, Boysset, Daron, Duréault, le général Guillemaut, de Lacretelle, le général Pélissier, Renaud, Rolland.
Ont voté contre : MM. de La Guiche, Jordan, Mathieu.

ARDÈCHE. — *Ont voté pour :* MM. Destremx, le comte Rampon, Seignobos.
Ont voté contre : MM. Chaurand, Gombier, Rouveure, Taillhand.
N'a pas pris part au vote : M. Broët.

A la liste des conseillers municipaux qui ont démissionné jusqu'à ce jour, il faut ajouter les noms de MM. Despeignes, Degoulet, Florentin, Farrenc, Marmonnier, Goboz, Œdipe, Cottin, Manillier, Comte, Chappuis, Bouchu, Causse, Verrière, Mazaira et Bouvatier.

On comprendra que nous ne puissions publier *in extenso* toutes les démissions qui vont se succéder.

Elles contiennent toutes, d'ailleurs, une protestation contre la loi d'exception du 4 avril 1873, et le dépôt du mandat conféré en vertu d'une loi du 14 avril 1871, désormais abrogée pour Lyon.

Les élections du canton de Limonest au conseil général du Rhône ont donné à M. Terver, candidat radical, 1,790 voix, contre 1,000 accordées à M. Renard, maire d'Ecully.

C'est donc M. Terver qui viendra remplacer le regretté M. Jourdan sur son fauteuil de conseiller général.

Les élections municipales de Charly ont donné une grande majorité à la liste républicaine, composée des conseillers municipaux démissionnaires.

Voici les chiffres :

Votants		226
L'ex-maire Frénet		167
Démissionnaires	MM. Berger	164
	Favolle	167
	Thibaudier	167
	Bouchard	166
	Montheliet	162
MM. Lhopital		56
Martoud		55
Lespinasse		52
Rivoire		52
Chevalier		49
Caillat		42

Les étranges errements en vérité que ceux de notre administration !

Hier matin, la gare de Perrache était occupée par un bataillon d'infanterie, par un piquet de gendarmerie et par une escouade d'agents de police.

Et pourquoi, demanderez-vous, ce déploiement de forces ?

Hélas ! parce que M. Barodet, maire de Lyon, arrivait par le train de Paris, et que l'on affectait de craindre des démonstrations.

Or, il n'y avait même pas le plus petit rassemblement à Perrache ni ailleurs, et personne ne s'inquiétait de l'arrivée de M. Barodet.

Le bataillon, le piquet et l'escouade sont rentrés chez eux.

Mais nous le demandons à tous les esprits réfléchis, est-ce là de la bonne administration ?

Le *Temps* apprécie comme suit l'omission du Rhône dans le nombre des départements convoqués pour élire des députés le 27 avril :

« Bien que le département du Rhône ait un député à nommer, il n'est pas compris dans le décret de convocation des électeurs et ne prendra pas part au scrutin du 27 avril. Cette mesure s'explique que trop par la loi d'exception qu'on voulait appliquer à Lyon et dont le accord final du gouvernement et de la commission faisait prévoir l'adoption ; la majorité et le ministre de l'intérieur ont évidemment tenu les protestations des électeurs lyonnais qu'ils n'ont pas voulu que la loi se heurtât à son début contre une élection significative et presque inévitable. Cet acte de prévoyance est la plus vive critique de la loi et de la meilleure réfutation des prétextes mis en avant par ses auteurs.

« Ceux-ci ne se lassaient pas de dire que la grande majorité de la population lyonnaise était opprimée par une faction et qu'elle saluerait comme une œuvre de délivrance la suppression de la mairie centrale. L'occasion était excellente pour vérifier cette disposition des esprits dont MM. de Meaux et de Goulard ont vanté l'exactitude, mais que beaucoup de gens persistent à mettre en doute.

« En refusant de provoquer cette épreuve, en ajournant à des temps indéterminés celle qui offrait si naturellement, le ministre de l'intérieur a montré combien la thèse de la loi lui paraissait au fond peu sérieuse et combien il craignait lui-même de se voir démentir par ceux dont il avait révoqué le témoignage. »

Jours débordants de fantaisie, nos confrères de Paris, quand il s'agit de Lyon !

Ainsi ce qu'on lit dans l'*Ordre* :

« D'un autre côté, nous apprenons qu'en ce moment, à Lyon, une adresse de remerciement au gouvernement et à l'Assemblée se couvre de nombreuses signatures, non pas seulement dans les rangs de la bourgeoisie modératrice, mais parmi la population ouvrière elle-même, [illegible] qui viennent [illegible] de soustraire cette adresse au jong municipal des débris de la Commune. »

La cour d'appel de Paris vient de rendre un jugement d'où il ressort que, bien que la femme ait depuis longtemps une résidence distincte du mari, et soit parvenue à un âge qui semble ne plus commander les mesures spéciales de prudence ordinairement prescrites, le président du tribunal peut néanmoins ordonner que, pendant l'instance en séparation de corps, elle se retirera dans un couvent par lui désigné.

Il peut également confier à un tiers la garde de l'enfant issu du mariage.

Victor Cyrille, le membre de la Commune, récemment arrêté en Italie, est arrivé à Paris dimanche soir, escorté par un détachement de gendarmes.

Victor Cyrille, qui a été condamné à mort par contumace par le 6e conseil de guerre de Versailles, a joué, on s'en souvient, un rôle important dans les agitations qui ont eu notre ville pour théâtre en mars et avril 1871.

Des affiches signées de son nom ont été posées aux Brotteaux et à la Croix-Rousse, aux environs du 30 avril de cette funeste année.

GRAND-THÉATRE. — Les drames de Victor Hugo sont de plus en plus à la mode. Le Théâtre Français et l'Odéon à Paris, viennent de donner successivement *Ruy-Blas*, *Hernani* et *Marion Delorme*; notre Grand-Théâtre a voulu se payer *Marion Delorme* et *Marie Tudor* coup sur coup.

C'était trop de moitié.

Marion, passe encore ! La pièce est assez belle pour se soutenir elle-même, et puis les vers n'ont pas besoin d'être compris pour être applaudis.

Mais *Marie Tudor*, c'est-à-dire le drame le plus étrange, le plus singulier, interprété par des artistes qui, en général, ne se doutent pas de ce que c'est que jouer la comédie !

Par bonheur, la salle était vide, et quelques éclats de rire seuls ont interrompu la représentation.

Mlle Fleury n'a ni l'organe, ni le souffle, ni l'intelligence de son rôle. Mlle Gérin n'a pas les élans de la belle Jane.

Martin s'est arrangé de façon à faire un comique grime d'un rôle de composition qui doit produire beaucoup d'effet.

Le reste à l'avenant.

Jetons un voile.....

Le même soir, la gracieuse Ophélie-Albéry faisait ses adieux au public.

Sont ce bien ses *adieux* qu'il faut dire ? Nous espérons encore que non, et nous avons idée que, dans un avenir peu éloigné, la sympathique chanteuse nous reviendra définitivement dans l'emploi des chanteuses légères de grand opéra.

C'est donc sans elle que le *Bal masqué* a dû être donné hier soir.

Mlle Perretti la remplaçait dans le page Edgard.

C'est une agréable surprise que notre chanteuse d'opérette nous ménageait.

On se souvient que nous avons assez souvent dit des vérités à Mlle Perretti pour ne pouvoir être soupçonnés de partialité en lui faisant nos plus sincères compliments sur la façon dont elle a tenu le rôle.

C'est pour elle la véritable voie à suivre, et l'emploi des dugazons lui conviendra bien mieux que celui qu'elle a tenu jusqu'à ce jour.

L'ensemble du 2e acte surtout a été très bon. La cavatine du 3e excellente.

Très-joli succès en somme pour la débutante. Succès d'artiste d'abord, et succès de femme aussi.

Le reste de l'exécution a été absolument comme à l'ordinaire, ni plus ni moins.

M. Danguin vient d'être nommé directeur du Grand-Théâtre de Lille, avec une subvention des plus respectables.

Beaucoup de monde hier au concert de St-Vincent-de-Paule dans la salle des Pas-Perdus du palais de justice.

Malgré la pluie, de fort jolies toilettes.

Recette fructueuse.

Bravos répétés et parfaitement mérités pour MM. Falchieri, Forestier et Mme Albéry.

Le *Journal des Campagnes* publie, sur la manière de pronostiquer le temps, quelques renseignements dont les habitants de nos campagnes pourront faire leur profit.

« Au nombre des signes qui permettent de prévoir le temps qu'il va faire, le plus certain, connu jusqu'à ce jour, est celui que donne l'aspect de la lune. Tout le monde sait que lorsqu'elle nage limpide dans l'espace, que son croissant se dessine avec une netteté parfaite, nous sommes dans une période de beaux jours et que au contraire, l'auréole nimbée qui l'entoure quelquefois nous fait entrer dans une phase pluvieuse.

« Mais ce que tout le monde ne sait pas, ce que tout le monde devrait savoir, les agriculteurs surtout, c'est l'observation faite en Afrique par le maréchal Bugeaud. Elle est tellement vraie et fondée qu'elle peut passer pour un axiôme mathématique. La voici :

« Le cinquième et sixième jour de la lune sont-ils secs, le restant de la lune sera sec aussi.

« Le cinquième et sixième jour de la lune sont-ils humides, le restant de la lune sera pluvieux.

« Et cela *neuf fois sur dix* !

« On a expérimenté pendant plusieurs années cette observation, et rarement on a été trompé.

« *Neuf fois sur dix*, vous pourrez donc connaître la probabilité ou plutôt la certitude du temps qu'il fera chaque mois de l'année. Conçoit-on les avantages que l'agriculture peut tirer de cette remarque ?

« Nous engageons donc tous les agriculteurs à en faire l'expérience. »

Grand émoi hier sur les quais de Saône.

Un bateau Mouche venait de quitter la station du pont de la Feuillée, quand, par suite d'un accident arrivé à l'hélice, il fut entraîné à la dérive, malgré les efforts du préposé au gouvernail qui demeurait impuissant.

On approchait du pont Nemours.

La panique était générale ; et le capitaine du bateau eut beaucoup de peine à maintenir l'ordre et le calme parmi les voyageurs qui parlaient de se sauver à la nage.

Cependant le bateau descendait toujours ; l'avant et l'arrière tournés vers les bords de la rivière, il opposa ainsi une certaine résistance au courant, et quand vint le moment fatal où il fut jeté contre une des piles du pont, le choc, considérablement adouci par une habile manœuvre, n'eût pas le résultat redouté.

Un instant après, un autre bateau le remorquait jusqu'à la rive où les voyageurs émus, mais contents d'en être quittes pour la peur, purent savourer le plaisir de se trouver sur la terre ferme.

On a retiré hier de la Saône, près du pont de la Mulatière, le cadavre d'un jeune homme qui a été reconnu pour être le nommé J..., âgé de 19 ans.

Ce jeune homme s'était noyé le 28 mars en se baignant en face de l'usine à gaz de Perrache.

Il a été inhumé au cimetière de Sainte-Foy.

Le 24 mars dernier il a été retiré des eaux du Rhône, sur le territoire de la commune de Saint-Michel (Loire), le cadavre d'un individu du sexe masculin dont le signalement suit :

Paraissant âgé de 35 ans.

Taille 1 m. 73 c., forte constitution, cheveux noirs grisonnants taillés court, front court, yeux gris, nez camard, lèvres grosses, menton court et à fossette, dentition complète, moustache châtaine, figure ronde.

Vêtements :

Veste en tricot, laine marron à grosses côtes, gilet en velours noir rayé, chemise en cotonne ravée violet, gilet de coton tricoté bleu, pantalon velours olive rayé, chaussettes en laine marron, souliers lacés, un mouchoir blanc en fil marqué M P au point de marque et M en simple fil de Limoges. Dans une poche du pantalon un mètre en cuivre et un porte-monnaie contenant cinq centimes.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements de nature à constater l'identité de ce cadavre sont priées de se présenter au cabinet de M. le commissaire central, rue Saint-Jean, Palais-de-Justice.

Voici quelques détails concernant la terrible erreur judiciaire qu'on vient de découvrir dans la Loire :

C'est la lettre d'une des victimes de cette erreur, le sieur Dussud père, âgé de près de quatre-vingts ans, et vivant encore après avoir subi injustement une peine de quinze ans de travaux forcés :

JUSTICE

Givors, 27 mars 1873.

Monsieur Marion, rédacteur en chef du *Forez*, à Roanne,

Votre feuille courageuse a entrepris de réparer, dans la limite du possible, le malheur qui m'a frappé il y a trente ans, et qui a pesé si lourdement sur ma famille et sur moi.

Déjà deux de vos articles ont appris, aux populations du Rhône et de la Loire et à mes compatriotes, que j'avais été la victime d'une fatalité incroyable et inouïe.

Les parquets de Lyon et de Montbrison, malgré le respect dû à la chose jugée, resteront-ils sourds à vos réclamations ?

Du fond de ma misère, j'ose vous adresser ma plainte. J'espère que la publicité de votre journal la portera jusqu'aux pieds de M. le garde des sceaux, et que l'initiative d'une réhabilitation viendra d'en haut. Mon grand âge et mes souffrances m'ont presque ôté l'énergie de l'entreprendre moi-même.

Vous l'avez dit : Il y a trente ans je fus traduit devant la cour d'assises de Montbrison et condamné à 15 années de travaux forcés.

Ce terrible arrêt fut suivi de l'exposition publique.

Conduit à St-Symphorien-sur-Coise (Rhône), un jour de foire, je fus livré aux regards de mes concitoyens pendant tout un jour, avec tous les attributs et tous les insignes de l'infamie.

Inutile de vous retracer les angoisses d'un pareil moment, il y a trente ans, j'avais alors atteint ma 49e année.

Ce que j'étais au moment de ma condamnation, mes concitoyens, mes contemporains pourraient le dire ; mais hélas ! j'oublie mon grand âge, et seul ou presque seul de ma génération, j'ai survécu. Néanmoins la tradition ne périt pas, et les fils rendraient aujourd'hui les témoignages qu'ils ont recueillis des pères.

Ma condamnation qui consommait ma ruine comme homme, devait entraîner la ruine matérielle et morale de tous les miens. Il n'en est rien. L'opinion publique fut pour eux, et l'estime des braves gens ne leur a pas manqué. Ils ont grandi et prospéré, et la Providence, au fond de ma détresse, m'a réservé cette suprême et étrange consolation, que les fils d'un forçat ont tous été d'honnêtes gens ; et que, dans le commerce, comme dans les emplois ils ont été des citoyens honorables et honorés.

Vous l'avez dit encore : J'arrivai au bagne où ma conduite me valut la faveur de tous les gardiens. Après quinze années de détention, je me rendis dans la résidence où je suis sans avoir subi une seule punition, donnant ainsi application de cette antithèse terrible : un forçat qui s'est conduit en honnête homme.

L'opinion publique de mon pays n'a jamais cru à ma culpabilité. Mais, tel est le respect de la chose jugée, jusqu'au décès du malheureux auquel je dois pardonner, elle a gardé le silence en face d'un arrêt souverain.

Depuis mon retour auprès des miens, *placé sous la surveillance de la haute police*, qu'ai-je fait ? sinon d'observer chaque jour mes paroles, mes gestes, mes démarches, de me soustraire aux regards curieux qui veulent savoir ce que ressemble un homme dans ma position ?

Mon pays ! je n'ai pas osé le demander comme résidence, et c'est à plusieurs lieues que je passe de grandes heures à méditer sur le passé et à songer à l'avenir

L'avenir, il est pour moi bien près, et à 80 ans, celui qui a gardé la flétrissure de la société pendant 30 années, ne peut que demander à Dieu de lui ménager un sort qui, dans l'autre vie, compense les angoisses de celles-ci.

La révision de mon procès, la réhabilitation de ma vie, c'est la dette de toute la société envers moi. Vos courageux articles l'ont dit.

Puis-je l'entreprendre ? Puis-je prescrire et ordonner toutes ces enquêtes ?

Que l'on interroge tous mes concitoyens ? Que l'on interroge tous les témoins qui ont survécu au terrible drame de 1843 ? Que l'on interroge aussi les honorables personnes qui ont recueilli les aveux de Joannès dit Rambin.

Il ne restera pas de doute pour tout homme de bonne foi.

Vous me pardonnerez, monsieur, cette longue lettre, dans laquelle je suis obligé d'être mon propre apologiste. Mais je ne puis la clore sans jeter encore un regard sur ce triste passé.

Vous savez que deux personnes honnêtes, un homme et une femme, qui attestaient mon alibi, furent, par une fatalité plus inouïe encore que la mienne, condamnés aux travaux forcés, comme si dans cette lugubre cause toutes les infortunes et tous les malheurs s'étaient donné un tragique rendez-vous.

Michel et sa femme, au péril de leurs jours, de leur liberté, de leur bonheur, ont soutenu mon alibi et payé leur courage.

Ils sont morts l'un et l'autre. La société ne doit-elle rien à leur mémoire ? ne doit-elle rien à leurs enfants ?

Tant de malheurs, tant d'infortunes ont entraîné à leur suite beaucoup de pertes, beaucoup de dépenses.

Chercher à les récupérer, comme vous l'avez dit, serait faire croire que l'intérêt passe avant l'honneur. Mais l'un doit être la conséquence de l'autre, et la restitution par l'Etat, si l'espoir de la révision n'était pas permis, si une preuve éclatante que je fus la victime d'une erreur irréparable.

Vous donnerez, monsieur le rédacteur, la publicité à cette lettre. Ma reconnaissance, celle de ma famille, *celle de mes concitoyens, j'ose le dire*, vous est acquise. Recevez, pour vos bienfaisants articles, l'expression des plus humbles remerciments.

La presse de Paris, la presse de Lyon les a reproduits. L'impression qui en est résultée a été profonde. Je ne doute pas que le bruit ne soit parvenu jusqu'au vénéré chef de la justice.

Je suis, avec un profond respect, monsieur, votre très humble serviteur. DUSSUD père.

AUDE. — On écrit de Narbonne au *Messager du Midi* :

« Dans la nuit du 24 mars courant, le gendarme M..., de notre ville, s'est rendu coupable d'une tentative de meurtre sur la personne du commissaire de police, en lui tirant deux coups de revolver.

« Heureusement qu'il avait oublié de retirer la baguette qui tenait l'arme au cran de sûreté.

« Ce malheureux était dans un état d'ivresse furieuse.

« Immédiatement incarcéré, il rendra bientôt compte de sa conduite devant un conseil de guerre. »

On écrit d'Alais au même journal :

« On se rappelle les troubles dont la ville de Bésséges fut le théâtre dans la nuit du 1er novembre dernier. Les gendarmes, assaillis par une foule ameutée contre eux, furent obligés de faire usage de leurs armes, après avoir été frappés à coups de pierre. Deux d'entre eux reçurent des blessures assez graves et trois émeutiers furent tués.

« Aujourd'hui cette affaire a eu son dénoûment après une information minutieuse, devant le tribunal correctionnel d'Alais.

« Trente-cinq inculpés poursuivis à cette occasion avaient à répondre de leurs actes devant la justice.

« De nombreux témoins avaient été cités tant à la requête du ministère public que des inculpés.

« Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

« Un prévenu a été condamné à huit mois de prison ; quatre à six mois, deux à cinq mois, neuf à quatre mois, un à cinq jours de prison et 15 francs d'amende et seize à vingt-quatre heures d'emprisonnement et 15 francs d'amende. »

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S.S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Brétian, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique Dr Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique dit :

Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues ; leur nourriture principale étant la *Revalescière* que Du Barry a introduite en Europe, ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhées, etc., leur sont complétement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure No 62,845.

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.,
BOURT, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballandras et Sabourault, Turrel, épicier, 16, rue Neuve ; Dervault, pharmacie centrale, Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon, Varvarande, épicier, rue de Lyon, 60 Napoux frères, place de Lyon, Verpilleux-Milon, rue de Lyon, 48, Chaplain, Favolle frères, Armandy Boissonnet, pharmacien, J. Giraud, Burtand — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, D'HISTOIRE NATURELLE ET DES ARTS UTILES DE LYON.

Séance du 21 mars 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DELOCHE.

A la suite de diverses communications relatives aux ressources dont la société peut disposer, le bureau prend jour pour une démarche en vue de savoir ce que la municipalité est dans l'intention d'ajouter aux 4,000 francs votés par le conseil général pour le concours agricole.

M. Rouffier, de Perpignan, envoie un lot de graines de vers à soie préparées par ses soins, pour les essais de la commission des soies.

A l'occasion d'un article de journal où il est question de la formation de nuages artificiels pour garantir la vigne des gelées printanières, diverses observations sont présentées sur les moyens d'exécution de cette pratique agricole. Il résulte de ce qui est dit à ce sujet, que l'industrie rendrait à l'agriculture un grand service, si elle pouvait lui livrer assez abondamment et à bas prix quelques combustibles analogues aux résidus de goudron ou aux huiles lourdes résultant de la pression des houilles agglomérées.

M. Merget donne la dernière partie de l'exposé de ses recherches sur les échanges gazeux entre les plantes et l'atmosphère.

Après avoir montré par quelles voies les gaz de l'extérieur pénètrent dans les végétaux, il s'agit d'étudier maintenant les voies de sortie. Ajoutant ses propres observations à celles de quelques savants qui ont déjà étudié le même sujet, et notamment de M. Duchartre et de M. Garreau, M. Merget croit pouvoir arriver à ces conclusions : que l'acide carbonique sort probablement à l'état de dissolution, que pour ce gaz et la vapeur d'eau, la sortie a lieu principalement par les stomates et en partie par l'épiderme des nervures, que pour l'oxygène, elle a lieu par les stomates et dialytiquement par les cuticules.

A côté de ces conclusions, M. Merget expose encore d'autres considérations faisant suite aux mêmes recherches et qui le conduisent à regarder, contrairement à l'opinion émise en France, la cellule comme ouverte et en communication directe avec l'air extérieur ; les voies de communication seraient les stomates, les lacunes, les vaisseaux et les méats. Si cette manière de voir est juste, il y a là l'indication d'un moyen d'investigation nouveau pour l'étude de la cellule qu'on pourra soumettre à l'action d'une foule de gaz ou de liquides susceptibles de produire des phénomènes de coloration.

On pourra abandonner les vieux procédés qui consistent à isoler la cellule de son milieu naturel et à la soumettre à l'action des réactifs les plus violents dont la chimie puisse disposer ; la science n'aura qu'à gagner à ce changement.

Sur une observation de M. Mulsant, M. Merget précise encore ce qu'il a voulu dire en parlant de la cellule en communication avec l'extérieur et montre qu'il va plus loin que les physiologistes allemands qui ne considèrent la cellule comme ouverte que dans quelques cas particuliers.

Le secrétaire.
P. LORENTI.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

La triste position dans laquelle se trouve notre marché de soie et d'étoffe vient encore d'être aggravée par la suspension d'une des maisons les plus importantes et les plus honorables de notre ville.

Gros importateurs de soie asiatique, MM. M. P et C. B avaient été des premiers à ouvrir à Lyon des relations directes avec l'Orient ; la fabrique doit leur savoir gré de cette initiative et la cause de leur désastre financier ne laisse aucune porte ouverte à la malveillance ; il est le résultat fatal de la baisse prolongée sur les soies dont ils détenaient un stock considérable.

Quoi qu'il en soit, ce stock qui va être forcément vendu sur notre marché laissera jusqu'à sa liquidation les acheteurs en suspens, et il serait à désirer que celle-ci se fît le plus promptement possible afin de remettre le marché dans sa situation normale. La baisse que la cote nous apporte sur la généralité des articles indique déjà la tendance des esprits. D'un autre côté la récolte approche ; elle sera probablement de trois semaines en avance sur une année ordinaire ; les fileurs se voient donc obligés de réunir leurs ressources pour la nouvelle campagne plus tôt qu'ils ne l'avaient pensé ; il nous paraît difficile que cela n'amène pas des ventes précipitées.

Le marché de l'étoffe a pris cependant un peu d'animation ; il y a une petite consommation courante encore largement approvisionnée par les existences anciennes ou par l'étoffe qui se fabrique encore malgré la diminution réelle et nécessaire de la production lyonnaise.

Les débouchés étrangers se sont un peu réveillés mais ils manquent encore d'activité pour l'époque actuelle ; il faut se rappeler que nous sommes en pleine saison de printemps.

Les courriers d'Amérique signalent de grosses ventes aux encans et, par conséquent, de mauvais prix.

Quant au marché anglais, il se tient toujours sur la réserve, bien que ce soit celui qui laisse le moins à désirer. Nous avons sous les yeux les tableaux du *board of trade* anglais pour les deux premiers mois, qui témoignent de la diminution des importations de soieries en Angleterre comparativement à l'année dernière. Pendant les mois de janvier et février 1872, elles avaient atteint pour les tissus pleins (*brouds stuffs*) 806,648 liv. st., différence en moins, 90,000 liv. st. Cette diminution porte d'ailleurs sur toutes les provenances et même, si on entre dans le détail des chiffres, on trouve qu'elle a été moins forte pour la France que pour les fabriques du Rhin. Aussi les importations de France accusent une diminution de 17,000 liv. seulement (487,619 liv. contre 504,380 liv.), tandis que les importations des autres pays accusent une diminution plus que quadruple de 73,000 liv. st. (228 liv. st. contre 304,268 liv. st.). On peut conclure de ces chiffres que les étoffes lyonnaises sont moins en défaveur sur le marché anglais que les soieries allemandes.

Les importations de rubans en soie et satin sont en décroissance très-sensible : elles sont tombées de 286.104 liv. st. en 1872 à 192.697 liv. st. en 1873.

En ce qui concerne les autres marchés soyeux la situation n'est pas plus brillante à Londres et à Milan que sur notre place.

Les acheteurs italiens ont perdu l'assurance qui pendant toute la saison a tenu leurs cours au-dessus des nôtres ; aujourd'hui il leur faut céder pour vendre et les prix sont fatalement entraînés à la baisse. Les acheteurs sont toujours très réservés ; la semaine sericicole a été à peu près nulle à Milan.

A Londres également les affaires ont été très limitées.

Les importations dans les docks pendant le mois de mars ont été de 3,013 balles et les livraisons de 4,709 ; le stock a donc diminué de 1,700 balles environ ; il n'en reste pas moins très considérable soit 48,673 balles au 31 mars. Ce stock se répartit ainsi :

	Stock vendu	Stock invendu.
Bengale,	2.518 balles.	2.992 balles.
Chine,	8.505 —	18.664 —
Canton,	2.999 —	6.082 —
Chine-Chine,	101 —	133 —
Japon,	2.865 —	4.123 —
Totaux,	16.979 balles.	31.994

Les nouvelles des éducations précoces sont satisfaisantes, tant en Italie qu'en France, surtout en Italie. Les sériciculteurs de la péninsule, fidèles à une habitude dont ils se trouvent bien, ont eu le soin de s'assurer le dessus du panier dans leurs approvisionnements de semences, aussi bien en graines indigènes qu'en cartons du Japon.

La température est favorable et active la végétation des mûriers, qui est très-avancée.

En Espagne, les éducations sont commencées partout ; les vers sont en général à la première mue, sauf dans les environs de Valence, où ils ont atteint la seconde.

Les reproductions sont, comme toujours, très-nombreuses en Espagne : elles représentent la moitié des graines mises à incubation ; les cartons d'importation directe et les semences indigènes se partagent par portion égale l'autre moitié.

Les éducations ont été contrariées par des pluies nombreuses. Cependant, jusqu'à présent, elles marchent assez bien. M.

Dépêches du Soir.

7 Avril — 2 heures du soir.

Paris, 7 avril.

M. Dorian est sérieusement malade.

Dans les élections municipales de Paris, M. Hérédia a eu une majorité insuffisante ; un nouveau tour de scrutin aura lieu dimanche.

Paris, 7 avril.

Assemblée. — Dans la séance qui a eu lieu dans la matinée, la discussion sur l'indemnité accordée à Paris et aux départements a continué.

Le ministre des finances, répondant aux observations relatives au remboursement des impôts perçus par l'ennemi, déclare que toutes les rectifications reconnues nécessaires seront faites.

M. de Ventavon demande de mettre Paris sur le pied de l'égalité complète avec les départements ; M. André, de la Seine, combat cet amendement.

La séance continue.

On croit que l'Assemblée ne terminera pas cette discussion aujourd'hui.

Perpignan, 7 avril.

La voie est coupée entre Gerone et Barcelone. Les courriers ne sont pas arrivés. Le train-poste a rétrogradé à Gerone.

On s'occupe à établir un service régulier par trains et voitures.

Puycerda, 6 avril.

Le cabecilla Guin, avec 1,500 hommes à Ribas, et Tristany, avec 2,000 à Nobas, paraissent se diriger sur Livia.

Ils menacent du pétrole si l'on refuse de payer les contributions.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES
DU JOURNAL DE LYON

Aix, 7 avril.

Résultat des élections municipales complémentaires : la liste du comité républicain a passé en entier.

A Saint-Remy, la liste républicaine a également passé en entier.

Berlin, 5.

Paris	79.42	Emprunt 5 0/0	88.25
Londres	620.12	Lomb.	116.12
Autrichiens	204.25	Obligat. anc.	251.62
Obligations	296.87	— nouv.	251.50
— n.	282.75	Italien	63.12
Rente autric.	66.87	Américain 1882	96.50
Napoléons	461.50	Papier rente aut.	
3 0/0		Obl. ottomanes	
Tabacs		Turc	

Vienne, 5.

Paris	42.70	Rente autr. arg.	72.80
Londres long	108.75	— pap.	70.10
— court.	109	Hongroises	101.30
Napoléons	873.50	Lombards	188.50
Autrichiens	331.50		

RECETTE DES CHEMINS AUTRICHIENS.

13e semaine.

1873	florins	571,616
1872	—	573,991
Diminution.	florins	2,375

Dépêches du Matin.

8 Avril. — 7 heures du soir.

Paris, 7 avril.

L'amendement de M. de Ventavon, demandant à ce que la ville de Paris participe dans la proportion de la contribution de guerre de 200 millions à la répartition des sommes accordées, a été rejeté par 435 voix contre 182.

L'Assemblée adopte le chiffre d'indemnité pour la ville de Paris à 140 millions ; elle élève à 120 millions l'indemnité à accorder aux départements envahis.

La séance est suspendue et reprendra dans la soirée.

Bourse. — Plus haut, 56 25 ; 91 70. Clôture moins bonne.

Paris, 8 avril.

Assemblée. — Séance de nuit. L'amendement Passy devient l'article premier.

L'Assemblée adopte le nouvel article de loi concernant la répartition des fonds alloués à la ville de Paris pour réparations des dommages soufferts par les propriétés mobilières et immobilières à la suite des opérations du premier siège et de l'insurrection de 1871.

L'Assemblée adopte les articles 3 à 7.

Plusieurs amendements sont discutés et rejetés.

Elle adopte un article additionnel à l'article 7 proposé par le ministre de l'intérieur attribuant aux conseils généraux le soin d'opérer la répartition, sauf l'approbation du ministre.

M. Keller demande une réserve en faveur des dommages résultant des mesures de défense ordonnées par ordre militaire.

M. Dufaure dit que plusieurs procès sont intentés au ministre de la guerre à ce sujet. Il demande à la Chambre de ne pas se prononcer.

L'article 9 additionnel, disant qu'un règlement administratif réglera le taux de l'escompte des bons de la liquidation, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 578 voix contre 34.

La séance est levée à onze heures.

La Chambre est prorogée jusqu'au 19 mai.

On assure qu'à la suite de l'incident d'hier, au commencement de l'Assemblée, M. Gent aurait envoyé ses témoins à M. de Sugny.

M. le président Buffet cherche à effectuer une conciliation.

Londres, 7 avril.

A la suite des réclamations de l'Espagne, lord Granville a consulté les jurisconsultes de la couronne, lesquels ont déclaré que les souscriptions en faveur des carlistes ne constituaient pas un acte illégal.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES
DU JOURNAL DE LYON

Paris, 7 avril soir.

On reparle maintenant de la création d'un vice-président, et on prétend que M. Thiers y serait moins opposé qu'il ne l'a été jusqu'ici

M. Grévy est à Paris ; on croit qu'il va partir pour le Jura.

C'est M. Teisserenc de Bort qui ira à Vienne représenter la France à l'Exposition universelle.

On mande de Rome que la santé du pape continue à s'améliorer.

Berlin, 7 août.

M. de Bismarck ayant porté plainte contre l'éditeur du journal la *Germania*, ce dernier a été condamné pour injures à quatre mois de détention.

On mande de Kœnigsberg que les ouvriers du chemin de fer prussien de l'Est se sont mis en grève.

Bruxelles, 7 avril.

La Chambre des représentants s'est ajournée au 22 avril, après avoir voté le budget des travaux publics.

Il est question d'abolir les livrets d'ouvriers.

En vente à la librairie Hetzel : *La vie à grand orchestre* par Quatrelles, l'auteur du *Voyage autour du grand monde* De piquantes révélations de mœurs, de l'esprit et un style, vifs, incisifs

REVUE FINANCIÈRE

La liquidation de fin de mois qui s'est effectuée cette semaine a secoué la torpeur de la Bourse, et les paiements de coupons ont amené des remplois de fonds importants dont le marché de nos rentes a surtout profité.

Alors que l'argent se resserrait partout, que les places allemandes nous envoyaient des avis financiers très-mauvais, nos reports s'atténuaient et se faisaient à des conditions faciles. L'Emprunt a coté 30 cent., et la rente 5 0/0 40 cent.

Le budget de 1874, déposé par le ministre des finances, présente l'ensemble des recettes à 2,526 millions, et celui des dépenses à 2,523 millions. Le total des dépenses dépasse de 139 millions celui de 1873 ; mais il faut remarquer que l'on a porté en 1874 une somme de 200 millions pour l'amortissement.

D'après le bulletin de l'administration des douanes, l'ensemble du mouvement commercial, pour janvier 1873, s'élève à 522 millions; le chiffre des exportations dépasse de 22 millions celui correspondant de 1872. Les perceptions opérées par le service des contributions indirectes, en janvier 1873, sont supérieures de 10 millions à celles opérées en janvier 1872.

Les consolidés anglais ont monté hier de 3/16 0/0 et atteint le cours de 93 1/16, malgré une sortie de numéraire de 167 mille livres sterling.

Le Londres est invariable à 25.41, de même que l'or aux environs de 3 francs.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 7 AVRIL

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0....	55 90	56 15	. 25	. ..
4 1/2 0/0..	80 75	81 00	. 25	. ..
5 0/0 (anc.)	89 80	89 92 1/2	. 12 1/2	. ..
5 0/0 (nouv)	91 30	91 37 1/2	. 07 1/2	. ..

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 7 Avril 1873.

PRÉC CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
56 07	3 0/0 Français.....	56 15	56 15
91 47	5 0/0 Emprunt (1872).	91 65	91 52
90 15	5 0/0 Libéré (1871)...	90 30	90 25
64 90	5 0/0 Italien.....	64 75	64 90
4410 ..	Banque de France...	4415 ..	4410 ..
815 .	Foncier estampillé ...	815 ..	812 ..
436 ..	Crédit Mobilier	438 ..	436 ..
... ..	Crédit Lyonnais.....	715 ..	713 ..
562 ..	Société Générale.....	563 ..	560 ..
... ..	Mobilier Espagnol....	448 ..	448 ..
813 .	Orléans	815 ..	815 ..
1020 ..	Nord.....	1020 ..	1020 ..
891 ..	Paris à Lyon et Médit	891 ..	893 ..
777 ..	Autrichiens estamp...	778 ..	776 ..
... ..	Autrichiens nouveaux	... ..	... ..
448 ..	Lombards.....	448 ..	448 ..
460 ..	Suez.....	453 ..	462 ..
413 ..	Délégations.....	407 ..	415 ..
93 ..	Consolidés à Londres.	93 1/16	93 1/16

BONS DU TRÉSOR		
	3 mois à 5 mois.	3 1/2 0/0
	6 mois à 11 mois	4 0/0
	A un an.....	4 1/2 0/0

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 7 avril 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	PRUSSE	SYRIE	Grèce vers Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
40	Org..	19	4	2	6	2	»	»	6	»	»	1	3399
25	Tra^ma.	8	»	»	1	»	»	»	»	»	»	13	1807
37	Grég.	7	»	»	3	2	4	»	2	11	3	8	2665
8	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
118		34	4	2	10	4	4	»	8	11	3	22	7871

BALOTS PESÉS

6	Org..	1	»	»	»	»	»	»	4	»	»	1	432
2	Tra^ma.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	67
57	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	32	2752
1	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
66		1	»	»	»	»	»	»	4	25	»	35	3251

Ballots conditionnés dep. le 1er du mois. 627 n^os

Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 270 n^os

AVIGNON, 5 avril.

3	Organsins.....	174 85
9	Trames	852 14
2	Grèges.....	147 64
14	Total.....	1174 63

BALLOTS PESÉS

»	Organsins.....	» »
2	Trames	23 86
1	Grèges	31 42
3	Total....	55 28

AUBENAS, 5 avril.

12	Organsins.....	1115 »
2	Trames	223 »
10	Grèges.....	1007 »
»	Ballots pesés	» »
24	Total.....	2342 »
	Opérations de décreusage.....	» »
	Dernier numéro placé.....	84 »
	Total du 1er au 5.....	7561 »

RECETTES DES CHEMINS DE FER

DATES DE LA SEMAINE.	LIGNES	RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1873	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1872
1873 12-18 mars.	LYON-MÉDITER.			
	Ancien réseau..	5,106,719	455,465	»
»	Nouveau réseau	223,662	49,294	»
	NORD			
»	Ancien réseau..	1,924,985	8,551	»
»	Nouveau réseau	191,115	»	2,670
	OUEST			
»	Ancien réseau..	1,059,494	»	129944
»	Nouveau réseau	456,756	»	11,018
	ORLÉANS			
»	Ancien réseau..	1,740,761	»	122043
»	Nouveau réseau	674,899	24,776	»
	EST			
»	Réseaux réunis.	1,706,243	»	»
	MIDI			
»	Ancien réseau..	832,609	61,413	»
»	Nouveau réseau	286,556	31,936	»
	CHARENTES			
»	Lignes achevées	»	»	»
»	Valenci. à Lille.	30,639	584	»
»	Lyon à la C.-R.	5,488	340	»
19-25	AUTRICHIENS LOMBARD	1,426,237	»	142267
»	Sud-Autrich...	1,665,315	120,663	»

DOMBES ET SUD-EST.

12e semaine de 1873 du 17 au 23 mars

Longueur concédée 400 kilomètres.
Longueur exploitée 195 »

Voyageurs, bagages et messageries..	18,006 90
Marchandises, etc.....	12,755 46
Total	30,762 36
Semaine correspondante de 1872 ...	28,944 65
Différence...	1,817 71
Récapitulation depuis le 1er janvier 1873.....	350,283 28
Récapitulation depuis le 1er janvier 1872...	349,908 15
Différence...	375 13

CANAL DE SUEZ

Ont passé le canal du 21 au 31 mars, 45 navires jaugeant ensemble 93,600 tonnes et donnant une recette de 1,030,000 fr.

Le transit du 1er au 31 mars s'est élevé à 117 navires et la recette à 2,230,000 fr.

SPECTACLES DU 8 AVRIL

GRAND-THÉATRE

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Féret, avec le concours de M. Brémont, premier cor solo de l'orchestre du Grand-Théâtre, élève du Conservatoire, remplira pour cette fois le rôle de Georges Brown dans

LA DAME BLANCHE, opéra comique en 3 actes.
LES OUVRIERS, comédie en 1 acte.
ZINN-KA, ballet en 1 acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

Diminution du prix des places.

CIRQUE COTTRELLY, PLACE DES CÉLESTINS

Représentation tous les soirs à 8 heures.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 7 avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima	PRESSION baromèt.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
	A MIDI			
+ 3°	+ 8°	0,734	couvert	N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0 95
Sa température ..... + 11°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0 75
Sa température..... + 9°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mars..... 0,034

SITUATION GÉNÉRALE.

La baisse barométrique continue et la pression est très-faible sur le nord de l'Europe et sur la France, le temps généralement mauvais avec vent des régions N-O.

Mer du Nord, Manche, Brest, pression faible, ciel couvert, mer agitée.

Valentia, Bayonne, pression moyenne, ciel couvert, mer houleuse.

Perpignan, Naples, pressionmoyenne, mer agitée.

Cannes, vent S-S-O violent, ciel couvert, mer très-agitée, température du 5 au 6 à minima, + 10°, le 6 à midi + 17°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2989

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Compagnie lyonnaise

D'ASSURANCES MARITIMES

Siége social: 16, *rue Lafont, Lyon.*

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le vendredi 18 avril 1873, à deux heures de l'après-midi, au palais du Commerce, salle des réunions extraordinaires, à l'effet de :

1. Entendre la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 11 avril 1872, l'approuver s'il y a lieu;
2. Entendre le rapport du Conseil d'administration et des commissaires, approuver les comptes et fixer le dividende;
3. Nommer les commissaires et les membres du Conseil d'administration en remplacement des membres sortants, conformément aux statuts.

Tout actionnaire est de droit membre de l'Assemblée générale.

Nul ne peut être porteur de pouvoir d'actionnaire, s'il n'est actionnaire lui-même. 453

CHOCOLAT ALGLAVE

à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.),

nutritif et digestif.

C'est le déjeuner le plus substantiel et par excellence le réparateur de la santé. — Prix : 2 fr. 70, 3 fr., 4 et 5 fr. le 1/2 kilog.

CHOCOLAT DU PROGRÈS qualité supérieure, 1 f. 80 ; 2 f.; 2 f. 20 ; 2 f. 50 et 3 fr. le 1/2 kilog.

GLAND DOUX AU **CACAO** du Progrès de qualité supérieure.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES pris pur ou mêlé par moitié au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POINT, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épiceries. 31

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS *du Lundi 7 Avril au Lundi 14 Avril 1873.*

Jeudi 10 avril midi.	Pour Naples, Alexandrie (Bombay) et la Syrie.....	TIBRE, cap. de Girard.
Samedi 12 » 5 h. s.	Pour Alger (et Oran par chemin de fer).	SAID, cap. Bérard.
Samedi 12 » 5 h. s.	Pour Naples, le Pirée, Constantinople, le Danube et la mer Noire.....	ÉRIDAN, capitaine de Butler.
Samedi 19 avril 8 h. m.	Pour Londres	INDUS, capitaine Rival.
Vendredi 25 » 10 h. m.	Pour Gênes, Volo, Salonique et Constantinople.....	SIMOIS, c. Caboufigue.
Dimanche 13 avril 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice.....	PEI-HO, c. Rigodit, l. d. v.
Dimanche 13 avril 10 h. m	Indes, Cochinchine, Chine et Japon.....	MEIKONG, cap. Foache.

DÉPART DE BORDEAUX

Jeudi 20 avril.....	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata....	GAMBIE, cap. Borg, l.d.v.
Samedi 5 mai.	Portugal, Sénégal, et la Plata.....	NIGER, c. de Somer, l. de v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 9 avril 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.....	AFRICAINE, capit. Castan.
Jeudi 10 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidgelli.....	ALGER, capitaine Reboul.
Vendredi 11 » 5 h. s.	Pour Philippeville et Bône.....	MITIDJA, capitaine Hourst.
Samedi 12 » 5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran.....	ORAN, cap. Blondeau.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie via *Marseille par vapeur ou par voilier.*

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

MALADIES SECRÈTES GUÉRISON CERTAINE, EN PEU DE JOURS

PAR LES DRAGÉES DE SAVONULE AU BAUME DE COPAHU PUR

Du Docteur **LEBEL** (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette.

Le **Savonule LEBEL**, approuvé par les Facultés de Médecine de **France**, d'**Angleterre**, de **Belgique** et d'**Italie**, est infiniment supérieur à toutes Capsules ou Injections, toujours inertes ou dangereuses (ces dernières surtout, par les rétrécissements qu'elles occasionnent).

Les **Dragées de Savonule LEBEL**, de différents n^os, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, constituent une médication complète, appropriée au tempérament de chacun, à l'ancienneté, à la gravité de la maladie. — Le **Savonule LEBEL**, agréable à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours. — Prix des divers numéros, **3** et **4** fr.

Dépôt aux pharmacies BARNOUD, rue de Lyon, 3.— GUICHON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.— DEMASLE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13. — Dépositaire général, M. FAIVRE, place des Terreaux, 9. 5011

Etude de Me DUGUEYT, notaire à Lyon, rue du Plat, 5.

A VENDRE

en rente viagère, sur deux têtes, à des conditions avantageuses,

UNE MAISON

située à Lyon.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Dugueyt. 416

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.— **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 112

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chûte des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6 Brochage de livres, cartonnage. Rognures fines à vendre.

POMMADE EPIDERMALE

— ANTIPELLICULA RE —

DICQUEMARRE aîne, chimiste, **ROUEN**

Arrête la chute des cheveux
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.
Prix du Pot : 3 francs.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parf., rue de Lyon ; Briand, coif., rue de l'Hôtel-de-Ville; Berle, coif., rue de Lyon; Berthier, coif., place des Terreaux; Garcin, coif., rue Centrale; Ve Tirel, rue de Lyon; vente en gros, Briau, rue Bât-d'Argent, 3, et chez tous les principaux coiffeurs et parfumeurs. 3

AVIS

Le **Budget communal**, résumé pratique et méthodique de la législation et de la jurisprudence concernant la préparation et l'application des budgets des communes.

Ouvrage indispensable aux maires, adjoints et conseillers municipaux.

Par M. A. BRUNEL, secrétaire général de la préfecture du Rhône.

En vente chez Meton, libraire, rue de Lyon, à Lyon, et chez Desrosiers, libraire à Moulins.

ON DEMANDE une ouvrière ou une jeune fille pour apprendre la brochure des livres et le pliage du papier et un jeune homme de 14 à 15 ans pour faire les courses.

S'adresser rue Ferrandière, 6, au troisième.

Névralgies et Migraines

PILULES ET LOTIONS

ANTI-NÉVRALGIQUES

De **BARNOUD**, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE

Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 92

DU MÊME AUTEUR :

4e édit. de :

— VOYAGE — AUTOUR DU GRAND MONDE

1 vol. in-18, 3 fr.

FRANCO, *par poste*, 3 f. 50

PARIS. — *En vente chez* J. HETZEL & Cie, 18, *rue Jacob.* — PARIS

1 *vol. in*-18. — PRIX : 3 *fr.* FRANCO, *par la poste*, 3 *fr.* 50.

LA VIE A GRAND ORCHESTRE

CHARIVARI PARISIEN

PAR

QUATRELLES

T 1873 L

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

— LES CLIENTES — DU DOCTEUR BERNAGIUS

PAR

LUCIEN BIART

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 4 AVRIL 1873

Abréviations : **N** nominal. — **M.** manque. — **S. C.** sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt, et hors barrière; pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

	les 100 k.	
Grains et Farines		
BLÉ de France	32	34
— exotique	31	37
SEIGLE	17	18
ORGE de brasserie	20	22
— de mouture	17	18
AVOINE.....	18	19
SON.....	11 50	12.50
FARINE de boul. 1re	60	61
— — ronde.....	55	56
FÉCULE indigène	49	50
RIZ Pégus	42	44
RISON du Piémont écume.....	44	45
— — glacé A.....	47	48
Graines fourragères et oléagineuses		
GRAINES de Trèfle de France nouvlles	112	118
— — de Piémont nouvlles	105	110
— de Luzerne, de France nouvlles	155	160
— de Colza ou Navette.....	41	
Amandes		
AMANDES de Provence, en sorte ..	140	150
— à la dame, du Languedoc.	115	120
Poivres		
POIVRE lourd Alépy.....	385	390
Sucres		
SUCRE en pains, du Nord 1re sorte...	165	
— — — 2e — ...	164	
— — — 3e — ...	163	
— — de Marseille 1re — ...	164.50	
— — — 2e — ...	163.50	
— — pilé	163 50	
SIROP de glucose, 42 degrés	75	
Cafés		
CAFÉ jaune de l'Inde Malabar	395	
CAFÉ Rio	M.	
— — lavé	M.	
— Java vert.....	395	400
— — jaune	395	400
— Saint-Domingue.....	370	375
CAFÉ Guadeloupe habitant	425	430
— Martinique.....	410	
— Bourbon pointu.....	M.	
— Moka Zanzibar	410	
Cacaos		
CACAO Maragnan.....	255	
— Caraque.....	340	500
— Martinique..... ..	238	240
Huiles		
HUILE d'olive surfine d'Italie.....	180	200
— — fine.....	130	140
— — commune	110	120
— de noix	185	190
— d'œillette blanche surfine	M.	
— d'arachide surfine.....	120	130
— — commune	103	108
— de sésame surfine.....	125	130
— — à brûler.....	102	104
— de lin	97.100	
HUILE de colza brute disponible	100	

Suif	les 100 k.	
SUIF fondu (sans fût).....	104	105
— oléine.....	74	
— stéarine.....	175	
Savons		
SAVON de Marseille bl. pour teinre 1er	92	
— — — 2e	82	86
— — bleu pâle, moy. ferme	72	
— — — moyen...	70	71
SAVON d'oléine 1er.....	70	
Spiritueux		
ESPRIT 3/6 Béziers et Pézenas bon gt	88	
— — Marc du Languedoc.....	68	
— — de betterave, 1re qual. de 93 à 94 degrés.....	61	
— — de mélasse, 1re qual. de 93 à 94 degrés.....	63	
Droguerie pour teinture et impression		
ACIDE acétique bon goût.....	130	
ACIDE acétique arts	60	
— tartrique.....	450	
ALUN épuré	36.50	
BOIS Campêche-Laguna.....	25	
— Cuba.....	39	
— Fustel	25	
— Sainte-Marthe.....	34	35
CACHOU jaune	72	74
CHLORURE de chaux 100 degrés...	36	38
CHROMATE rouge	235	
COCHENILLE Zacatille	7.80	8.25
— Canaries grises	6 90	7.10
CRÈME de tartre.....	280	
CRISTAUX de soude.....	21	24
EXTRAIT de châtaignier 20 degrés..	18	
GALLES de Chine et Japon.....	170	175
— verte et noire	170	190
GAUDES Midi	36	
GOMME Sénégal en sortes.....	163	
— adragante rousse.....	400	600
JUS de citron.....	40	60
PRUSSIATE jaune	400	
PYROLIGNITE fer	12	14
ROCOU Cayenne	150	225
RÉSINE blonde.....	32	33
— brune	28	29
SEL DE SOUDE, 80 degrés.....	38	
SOUFRE en canons.....	24.50	
— sublimé.....	31	32
VITRIOL bleu.....	95	
SULFATE d'alumine	26	27
SEL d'étain	265	
TERRE anglaise.....	12.50	
Métaux		
CUIVRE en lingots Chili	250	
ÉTAIN Banca.....	400	405
— anglais.....	395	400
PLOMB d'Espagne.....	60	62
ZINC refondu	M.	
— laminé.....	M.	
FER laminé 1re classe.....	M.	

BOURSE DE LYON — *Lundi 7 Avril (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	56 10	56 10	.. ..	.. ..	.. ..
Coupures ...	56 ..	d 10	. ..	d 50	.. ..
Porteur	.. ..	d 25	.. ..	d 1	.. ..
5 0/0 lib. 1871.	.. ..	90 15	90 25	90 15	90 22
Coupures....	90 20	d 25	.. ..	d 50	.. ..
5 0/0 Emp. 1872	91 42	91 60	91 65	91 60	91 65
Coupures ...	91 50	d 25	91 85	d 50	91 77
Libérées	.. .	d 25	92 30	d 50	92 ..
4 1/2	.. ..	... ..	... ..		
Ob. Trés. 6 0/0	501 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Italien	.. ..	64 85	.. ..	.. ..	64 92
Coup. 1000.....	..	d 10	... ..	d 50	..
— 100-50	64 70	d 50	.. ..	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	256 .	... ..	... ..	... ..	... .
— 250 f. p.	... .	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier .	. . .	435 .	... ..	... .	... .
	...	d 5	... ..	d 10	... ..
— Lyonnais.	713 ..	714 ..	714 ..	712 ..	712 .
		d 5	... ..	d 10	... .
Franco-Belge...	... ..	... ..	... ..		... .
Chem. fer Orléa.	... .	... ..			... .
		d 5		d 10	. . .
Paris-Lyon-Mé.	890 ..	... .	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	.. .	775 .	.. .	. ..	... .
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... ..	... ..		... .
		d 5	... .	d 10	... .
Lombards-Vénit	... ..	...	... ..	... ..	... .
		d 5	... ..	d 10	... .
Mobilier Espagn.	... ..	... .	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Canal Suez.....	453 12	457	457 ..	450 .	453 12
		d 5	... ..	d 10	456
Délégations.....	. . .	411	... ..	... .	407 ..
		d 5		d 10	.

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 1	... .
	... ..	.. ..	.. .	... ..	... .
5 0/0	au 15	.. ..	.. .	... ..	... ..
— 1872.....	... ..	... ..	.. ..	.. .	... ..
au 15	.. ..	. .	. ..	.. .	..
Italien.....	.. ..	... ..	. ..	... ..	... ..
	d 5	d 10	1 20	... ..	... .
Obl. Trésor.....	... ..	... ..	. . ..	.. ..	... .
Crédit Mobilier .	... .	... ..	... ..	.. .	... .
— Lyonnais.	. . .	... ..	... ..	... ..	... .
Ch. fer Orléans.	... .	... ..	... ..	... ..	... .
Paris-Lyon-Méd	... .	... ..	... ..	... ..	... .
Autrichien.....	... ..	.. ..	... ..	... ..	... .
Sud Lombard...	. . .	... ..	... ..	... ..	... .
Mobilier espag..	... ..	... ..	... ..	... ..	... .
Canal Suez.....	... ..	467 ..	... ..	... ..	... .

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon.....	.... ..
Guillotière	.... ..
Trois villes du Midi	... ..
Saint-Etienne	.... ..
Vérone	... ..
Florence.....	... ..
Dijon	... ..
Bayonne.....	... ..
Tarare.....	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Du Puy.....	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges.....	... .
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque.....	... .
Du Creusot	. . ..
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc	... ..
Id. nouv.....	... .
De Fourchambault.....	630 ..
H. F. de Franche-Comté...	280 ..
Forg. de C. et Commentry.	... .
Aciéries et F. de Firminy..	... .
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne..	... ..
Mines	
De la Loire	294 ..
De Montrambert.....	481 ..
De Saint-Etienne.....	.. ..
De Rive-de-Gier.....	135 ..
Roche-la-M. et Firminy...	... ..
Banques	
De France	.... ..
Comptoir Lyonnais.....	... ..
De Crédit Lyonnais.....	... .
Comptoir d'esc. Collet et Ce.	... .
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	. .
Crédit foncier Suisse.....	. .
Crédit foncier d'Autriche..	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat..	... .
Comp. des Grappins	... .
Comp. de navigation mixte.	... .
Comp. de Bateaux-Omnib..	... .
Diverses	
Omnium.....	... .
Rue de Lyon	... .
Rue de la Bourse	... .
Comp. générale des Eaux..	... .
Omnibus de Lyon, 90 p. ..	.. .
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	... ..
Verrerie de la Loire et du Rhône.....	... ..
Croix-Rousse	... ..
Assurances Cie du soleil...	.... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859.....	920 ..
Ville de Lyon 1865-67.....	. ..
Ville de Lyon 1870.....	418 75
Ville de Lyon 1871.....	506 50
Ville de Lyon 1872. n. lib..	. . ..
Ville de Lyon 1872. Lib...	... ..
Département du Rhône....	... ..
Ville de Paris 1865.....	438 75
Ville de Paris 1869.....	... ..
Ville de Paris 1871. lib.....	... ..
De la Loire.....	.. ..
Rhône-et-Loire 4 0/0.....	475 ..
Rhône-et-Loire 3 0/0.....	... ..
Paris à Orléans 3 0/0.....	. ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	274 50
— — j. octobre.	267 ..
Paris-Lyon 5 0/0	... ..
Méditerranée 5 0/0	... ..
Midi.....	... ..
Dauphiné.....	... ..
Dombes, Sud-Est.....	... ..
— Bons 160 p.....	... ..
— — lib.....	... ..
Victor-Emmanuel, 63.....	... ..
Bons Lomb., r. 1871	... ..
— — r. 1872-1874	... ..
— — r. 1876-..	... ..
— — r. 1877 et 1878	... ..
Lombards 3 0/0.....	256 25
Id. nouv.....	252 .
Chemins de fer Romains...	176 ..
Saragosse.....	193 75
Nord de l'Esp. priorité	186 ..
— — revenu varia	... ..
Portugaises	205 ..
Rue de Lyon 1856.....	... ..
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0.....	... ..
Terre-Noire 6 0/0	... ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0.	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0.	... ..
Commentry 3 0/0.....	.. .
Fourchambault, 1e s.....	...
Fonderies du Creusot	... ..
Aciéries de la Marine.....	... ..
Herné-Bockum.....	260 .
Comp. générale des Eaux ..	... ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	. . .
Gaz de Lyon 6 0/0.....	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0.....	... .
Domaniale (Autriche).....	... ..
Emprunt Ottoman 1863...	375 ..
— — 1869. g. c.	326 ..
— Honduras	..
Suez 5 0/0	430 ..
— Bs trentenaires	114 .
Autrichiennes anciennes...	298 25
— nouvelles...	287 75
C. F. Suisse.....	93 75

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 7 avril.

Aujourd'hui, le marché des fonds français était très-ferme ici. Le 3 0/0 valait 56.10 ; le 5 0/0 1871 de 90.15 à 90.25, et le 5 0/0 1872 de 91.60 à 91.65.

On dirait que les meneurs du marché vont, sans perdre un instant, s'efforcer de relever les cours et, si possible, entreprendre une campagne de hausse. Ils ne paraissent pas s'inquiéter des nouvelles financières d'Angleterre et d'Allemagne qui cependant sont loin d'être bonnes.

L'argent est de nouveau beaucoup plus rare et plus cher sur les principaux marchés allemands, et on écrit de Londres qu'en dehors de la Banque d'Angleterre on ne pouvait escompter qu'à 4 1/2 p. 100. On s'attend donc à ce que le taux officiel de l'escompte à ladite Banque soit élevé prochainement.

Le